
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 19 janvier 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Sylvain Clavel*, *Christian Lopez Quirland*, *M^{mes} Silvia Machado*, *Maria Pérez*, *Martine Sumi* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 janvier 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier et mercredi 19 janvier 2011, à 17 h et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai une information à vous donner. En tant que représentant du Conseil administratif, j'ai été convoqué par la commission des affaires sociales du Grand Conseil, le 11 janvier dernier, pour parler des prestations municipales complémentaires. Le président de séance avait mis deux objets à l'ordre du jour: les projets de loi PL 10438 et PL 10439, déposés par le groupe socialiste au cours de la dernière législature en vue de pérenniser les prestations municipales complémentaires dans toutes les communes.

Lors de cette audition, j'étais accompagné par M. Olivier-Georges Burri, directeur du département des finances et du logement, ainsi que par M^{me} Lücker-Babel, juriste de mon département. M^{me} Salerno, maire de Genève, devait venir aussi mais, pour des raisons familiales – sa fille a subi une opération – elle a été excusée au dernier moment. Le conseiller d'Etat François Longchamp, qui assistait à cette séance, a demandé aux commissaires de refuser l'entrée en matière sur ces deux objets.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les débats de commission sont confidentiels!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mais non, Monsieur Froidevaux! Je voulais vous indiquer le résultat du vote de la commission des affaires sociales. C'est une simple information, vous devez le savoir! La non-entrée en matière sur ces deux projets de loi a été votée...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mais c'est un secret! Vous ne pouvez pas le divulguer!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cela fera l'objet d'un débat public, il ne s'agit donc pas d'un secret, Monsieur Froidevaux! Si vous estimez que tel est le cas, vous n'avez qu'à m'intenter un procès, et je me défendrai! La non-entrée en matière sur les projets de loi PL 10438 et PL 10439 a donc été approuvée par la majorité de la commission des affaires sociales. Le débat du plénum aura lieu dans cinq ou six mois, vu l'ordre du jour chargé du Grand Conseil. M^{me} Prunella Carrard, socialiste, déposera un rapport de minorité.

Telle est l'information que je souhaitais vous donner, Mesdames et Messieurs, à la suite de tout ce qui a été dit au sujet des prestations municipales complémentaires lors du débat sur le budget de la Ville de Genève. Monsieur Froidevaux, j'estime important que le Conseil municipal sache quelle est la position du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans ce dossier.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une réponse à donner à M. Queloz. Vous la lui communiquerez, Madame la présidente, puisqu'il n'est pas présent en ce moment. Je constate d'ailleurs qu'il n'y a personne, sur les bancs des libéraux; c'est peut-être une anticipation de la situation postélectorale... (*Rires.*) Hier soir, M. Queloz m'a demandé combien de personnes avaient fréquenté Skiville, la piste de ski aménagée sur la Treille du 8 au 12 décembre 2010, et quel est le montant de la participation de la Ville de Genève à l'organisation de cette manifestation. Il y a eu 3500 personnes... (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, un peu de silence! Je crois que le magistrat aimerait être écouté, notamment par le groupe qui siège à ma gauche, car il donne ici une réponse à une question qui nous intéresse tous – du moins, en principe...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Les enfants, les adolescents, les jeunes et les moins jeunes pouvaient louer du matériel de ski grâce à l'Ecole suisse de ski Genève; 3500 personnes ont fréquenté Skiville sur la Treille. Nous pouvons démontrer l'exactitude de ce chiffre, Monsieur Queloz – vous êtes comme saint Thomas, vous voulez des preuves pour y croire! – car il est basé sur le nombre de skis et de chaussures loués. Par contre, il ne prend pas en compte les parents qui accompagnaient leurs enfants; plus de 3500 personnes sont donc venues sur place.

Il est normal que, en bon libéral, vous vouliez également connaître le coût de l'opération pour la Ville. Je peux vous transmettre son budget, mais les comptes ne sont pas encore établis. Néanmoins, je vous informe que, pour l'instant, le coût net pour la Ville s'élève à 26 995,81 francs. Les charges de la manifestation se montaient à 139 740,80 francs, dont il faut retrancher les contre-prestations à hauteur de 51 000 francs, les factures pro forma – à savoir les prestations en nature fournies par les différents services municipaux – à hauteur de 26 000 francs, et 35 000 francs de sponsoring. C'est beaucoup!

J'aimerais que tout le monde, dans cette République, fasse aussi bien pour les manifestations qu'il organise! Monsieur Queloz, les comptes définitifs de Skiville 2010 vous parviendront très prochainement; je vous en ferai même plusieurs photocopies, afin que vous puissiez les distribuer à vos amis!

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie le magistrat pour la précision des chiffres qu'il vient de me donner. Ils sont très révélateurs! En effet, il nous dit que l'on a pu estimer le nombre de personnes ayant fréquenté Skiville en fonction du nombre de skis et de chaussures loués. Mais comme il y a, en principe, deux skis et deux chaussures par personne, nous en sommes déjà à un public de 1750 skieurs, et non pas de 3500!

M. Tornare vient de nous démontrer qu'il connaissait le prix de tout mais la valeur de rien! Je me réjouis d'avoir les coûts exacts sur papier – je n'ai pas mémorisé tous les chiffres qu'il vient de citer – car je ne serai plus le seul, alors, à m'en offusquer, comme il le prétend. De nombreuses personnes me l'ont déjà dit: elles sont indignées que la Ville ait dépensé une telle fortune pour une piste de ski de 40 m, sous prétexte qu'il s'agissait d'une manifestation de grande envergure. En fait, c'était une simple mascarade!

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-260, «Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis».

Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

- 5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2008 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguet, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2010, intitulée: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» (M-796)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place des équipements sportifs simples, réalisés sur le domaine public, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population dans chaque quartier de la ville, y compris de petits parcours santé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Tous les spécialistes de la santé, à commencer par l'Organisation mondiale de la santé, recommandent à toute personne d'avoir une activité physique minimale de trente minutes par jour. En effet, le manque d'exercice est un des facteurs qui participent à la dégradation de la santé de la population. Comme dans tous les pays industrialisés, la surcharge pondérale et l'obésité ont fortement augmenté au cours des dernières années en Suisse dans la population adulte, aussi bien que parmi les enfants et les adolescents. La sédentarité touche une grande majorité de la population suisse. En effet, le constat est sans appel, plus des deux tiers de la population suisse ne bougent pas assez, et un cinquième de la population est totalement inactive (selon l'Office fédéral des sports). Ces facteurs sont fortement influencés par le mode de vie actuel et le fonctionnement de notre société.

Fort de ces constats alarmants, le Service des sports a lancé un projet intitulé «Proxisport», ayant pour but de construire des équipements sportifs de proximité et qui répond de manière concrète à cette motion. Une proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, la proposition PR-811, est actuellement à l'étude du Conseil municipal.

Les équipements sportifs de proximité favorisent la pratique gratuite d'une activité physique en toute liberté, sans contraintes d'horaires, dans la mesure de

¹ Rapport, 156.

ses possibilités, quels que soient l'âge, le sexe, la classe sociale de chaque individu. L'idée est de trouver le moyen d'encourager le plus grand nombre d'individus à pratiquer une activité physique, en captant les personnes qui veulent faire du sport de manière improvisée, hors des structures existantes, comme les clubs ou associations.

Deux types d'équipements sportifs de proximité sont proposés: le fitness intergénérationnel en plein air et l'arène multisports.

Les fitness intergénérationnels en plein air

Libre d'accès gratuitement toute l'année et à tout moment de la journée, ces aménagements permettent de s'adonner à des exercices cardio-vasculaires, de musculation et de stretching, ainsi qu'à des exercices de coordination. Ces équipements sont idéaux pour garantir une activité physique pour toutes les tranches d'âges. Ils sont également des lieux de rencontre créant des liens sociaux dans l'espace public.

Les arènes multisports

Terrain de sport qui correspond à un terrain de football convertible en terrains de basketball, de volleyball ou encore de badminton, l'arène multisports permet librement à toutes et tous, notamment aux jeunes, de s'adonner à des sports de balles. Les arènes multisports sont destinées principalement à la tranche d'âge 12 à 18 ans, mais les expériences vécues sur des installations existantes démontrent qu'elles permettent également des échanges intergénérationnels (par exemple le tournoi parents/enfants) et favorisent une vraie mixité sociale (garçons, filles, adultes, enfants, valides et personnes à mobilité réduite).

Ces arènes peuvent aussi être mobiles. Il s'agit d'une structure similaire à celle décrite ci-dessus, mais pouvant être démontée et installée pour des manifestations partout en ville.

Ces nouvelles installations répondent à un réel besoin d'une partie de la population. L'engouement y est totalement démontré dans les villes où elles existent. Elles favoriseront la pratique d'activités physiques à Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mars 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Alexandre Wisard, Fabien Sartoretti, Grégoire Carasso, M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Salika Wenger et Isabelle Brunier, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2010, intitulée: «Pour fêter ensemble la nouvelle année dans la Vieille-Ville de Genève!» (M-905)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec le Canton et Genève Tourisme afin de dégager un potentiel commun permettant désormais l'organisation d'une grande fête populaire dans la Vieille-Ville de Genève;
- d'en informer l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), l'Association de la Vieille-Ville (commerçants), voire de les associer à la démarche en fonction de l'intérêt manifesté;
- de faire un appel à projets en fonction des moyens disponibles et de choisir l'organisateur le mieux habilité à réaliser cette fête;
- de concrétiser ce concept dès le 31 décembre 2010.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a entendu les arguments du Conseil municipal et a établi une proposition (PR-831) pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville. Cette proposition a été acceptée, sur le siège, lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 novembre 2010.

Ainsi, l'organisation des festivités sera pilotée par la Ville de Genève, plus particulièrement par le Service des relations extérieures, en collaboration avec le département des finances et du logement.

Le Conseil administratif sera attentif à rendre le passage de la nouvelle année festif et d'en faire un événement populaire et chaleureux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

La maire:

Sandrine Salerno

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 5218.

7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mai 2009, sur la pétition intitulée: «Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs» (P-220)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-220 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces dernières années, le Conseil administratif constate une évolution de l'utilisation de l'espace public. De nombreuses manifestations sont organisées dans les espaces verts et il n'est pas toujours possible de répondre à toutes ces sollicitations qui sont étudiées de cas en cas par les services concernés.

A la demande de certains habitants, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du Service des écoles et institutions pour l'enfance et du Service des espaces verts (SEVE), a procédé à l'installation de tables et de bancs à proximité de quelques places de jeux et sur certains espaces verts municipaux, par exemple: aux parcs Trembley et Gourgas, aux promenades de la Treille, de Saint-Antoine et du Promeneur-Solitaire, ainsi qu'au bois de la Bâtie.

Ces aménagements sont très appréciés par les familles, les touristes et les nombreux usagers des parcs. Ces regroupements conviviaux fournissent une occasion de rencontrer d'autres personnes et favorisent ainsi une meilleure cohésion sociale dans le quartier.

En 2009, un mandat d'étude a été confié à un groupe de travail piloté par le Service du génie civil afin de recenser tous les objets érigés sur le domaine public municipal.

Le groupe de travail est également chargé de proposer une meilleure gestion transversale du mobilier pour l'ensemble des services concernés.

Dans l'attente des conclusions de cette étude de grande envergure, le SEVE a d'ores et déjà déposé une fiche au PFI N° 091.075.04 d'un montant de 2 270 000 francs relative au renouvellement des bancs et du mobilier urbains, avec les échéances suivantes souhaitées:

2012: 500 000 francs;
2013: 900 000 francs;
2014: 870 000 francs.

¹ «Mémorial 166^e année»: Rapport, 7119.

Dans ce cadre, des aménagements de tables et de bancs sont prévus, notamment aux parcs Geisendorf et Beaulieu.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, sur la pétition intitulée: «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard» (P-225)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-225 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a pris connaissance de la problématique relevée par les riverains, suite aux différents courriers des habitants et à la demande de la Direction générale de la mobilité, lors d'une séance sur place en juin 2009.

La rue Eugène-Pittard, sur son tronçon entre la route de Florissant et l'avenue Louis-Aubert, est une voie de desserte à sens unique avec un trafic d'environ 4000 véhicules/jour et de nombreux accès desservant les habitats et emplois. Cette rue connaît aussi un transit sensible, inadéquat par rapport à sa fonction hiérarchique de rue de desserte. Il s'agit d'un transit «obligé» des véhicules venant de Florissant (Chêne-Bougeries) et se rendant en direction de Champel et Carouge, puisque le tourner à gauche n'est pas possible sur le carrefour Florissant/Louis-Aubert (via les axes de circulation du réseau primaire).

Plusieurs dysfonctionnements liés au trafic individuel sont relevés par les habitants et constatés sur place:

- la difficulté de s'insérer dans la rue Eugène-Pittard pour les véhicules venant du chemin de Normandie et dans une moindre mesure de la rue Giovanni-

¹ «Mémorial 167^e année»: Rapport, 2751.

Gambini, en raison de la proximité avec le carrefour à feux et les remontées de files;

- les problèmes de sécurité pour les mobilités douces (conflit et visibilité au niveau des accès, gabarit limité de la rue et vitesse des véhicules);
- les comportements inadéquats tels que le stationnement sur les trottoirs, l'utilisation inappropriée des aménagements cyclables.

Pour ces raisons et afin de répondre aux demandes des riverains, il était nécessaire d'engager une étude de circulation et d'aménagement tenant plus largement compte de ces dysfonctionnements.

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a mandaté un bureau d'ingénieurs en transports en décembre 2009, pour apporter des améliorations en termes d'aménagement et de modération, mais aussi appréhender plus largement la problématique du transit sur un périmètre élargi.

Cette étude vient d'être rendue. Elle met en évidence la complexité des mesures nécessaires pour répondre à l'objectif de suppression du transit, puisque l'impact se ferait sur les axes primaires et leurs carrefours.

Cette étude propose donc deux types de mesures:

- une variante d'aménagement légère pour modérer et sécuriser la circulation à la rue Eugène-Pittard et améliorer le problème d'accessibilité;
- une variante plus lourde qui a pour objectif de maîtriser le transit dans cette rue.

L'étude sera prochainement soumise à la Direction générale de la mobilité pour validation et suite à donner quant à la mise en place des mesures préconisées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Christiane Olivier (S). J'aimerais intervenir au sujet de la réponse du Conseil administratif à la pétition P-225. M. Pagani n'étant pas présent en ce moment, je vous demande de lui transmettre mes propos, Madame la présidente.

Je ne m'étendrai pas longuement sur le sens de cette pétition, mais il faut rappeler qu'elle concernait la rue Eugène-Pittard, bordée d'immeubles, qui est devenue une véritable artère de transit au cœur d'un quartier. En commission des pétitions, nous avons auditionné M. Pagani et M. Prina, qui était à l'époque le chef du Service de la mobilité. Les conclusions de la commission demandant le renvoi

Question: protection et entretien des arbres en ville de Genève

de la pétition au Conseil administratif ont été acceptées par le Conseil municipal le 16 novembre 2009.

Ensuite, le magistrat a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une expertise, laquelle a défini deux types de mesures possibles. J'en rappelle la teneur: mettre la rue Eugène-Pittard à sens unique, ou en limiter l'accès selon la modalité «bordiers autorisés». Ce document a été transmis à la Direction générale de la mobilité, où le même M. Prina que nous avons auditionné dirige actuellement le Service de l'organisation de la mobilité. Il a donc une connaissance approfondie de ce dossier. Je tiens à remercier M. Pagani d'avoir pris cette initiative.

J'aimerais rappeler ici que les auteurs de la pétition P-225 attendent depuis 2004 que des mesures soient prises pour assurer la sécurité routière des habitants de la rue Eugène-Pittard. Durant toutes ces années, ces personnes ont été renvoyées d'une instance à l'autre – Brigade de sécurité routière, Office des transports et de la circulation, Office cantonal de la mobilité, Ville de Genève, et j'en passe! Tout en remerciant une fois encore M. Pagani d'avoir commandé cette expertise avec diligence, je lui demande de veiller à la mise en application des solutions proposées, afin que ces gens qui vivent un véritable enfer à la rue Eugène-Pittard obtiennent enfin gain de cause. Je vous fais confiance, Monsieur le magistrat, pour surveiller le suivi de ce dossier au niveau du Canton.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2007 de M^{me} Ariane Arlotti, intitulée: «Quelle est la politique de protection et d'entretien des arbres en ville de Genève?» (QE-258)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que de nombreux arbres ont été coupés en ville de Genève par mesure de prévention, et considérant que de nombreux habitants se sont manifestés dans différents quartiers et tout dernièrement à Saint-Jean pour protester contre des coupes excessives, à savoir que les arbres centenaires auraient pu être sauvés au lieu d'être coupés, cela par un entretien régulier et un élagage, je demande:

¹ «Mémorial 164^e année»: Annonce, 6134.

Question: protection et entretien des arbres en ville de Genève

Quel est l'état des lieux actuel en matière de politique d'entretien des arbres et qu'est-ce qui est prévu pour les falaises de Saint-Jean et au bord du Rhône également?

Dans la mesure du possible, ne peut-on pas élaguer et entretenir les arbres au lieu de directement les couper?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), précise que ledit service a procédé, en juillet 2007, à l'embauche d'une dendrologue, diplômée de l'Ecole nationale d'horticulture d'Angers, dans l'objectif de mettre en place une politique de gestion du patrimoine arboré. Il a également engagé, en décembre 2008, une équipe de trois arboristes grimpeurs, diplômés (Châteaufarine, F) et expérimentés dans la taille et les soins aux arbres.

Une première phase d'analyse du patrimoine arboré de la Ville a permis de déposer, en mai 2009, la demande de crédit PR-707 de 5 238 000 francs destinée à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville.

Le recrutement de collaborateurs spécialisés et la mobilisation de crédits d'investissements permet d'engager une politique de gestion du patrimoine arboré portant sur:

- la sécurisation des arbres dangereux (abattages et élagages);
- la réalisation d'un inventaire complet des arbres de la ville, en collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), dans le cadre de l'inventaire cantonal des arbres;
- la planification du renouvellement des arbres par l'élaboration de plans de gestion;
- le développement de mesures conservatoires pour prolonger la durée de vie des arbres (élagages spécialisés, haubanages, protection des troncs, etc.).

La sécurisation et la valorisation du patrimoine arboré de la Ville doit s'effectuer à court, moyen et long terme. Ainsi, le crédit PR-707 s'inscrit dans un plan financier d'investissement plus général, sur les douze prochaines années. Il en va de la pérennité et de la qualité des espaces verts de la Ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Question: chlore et chloramines dans les pataugeoires et piscines municipales

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 février 2009 de MM. Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck et M^{me} Valérie Bourquin, intitulée: «Chlore et chloramines dans les pataugeoires et piscines municipales» (QE-304)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- que la formation des chloramines résulte de l'interaction du chlore, utilisé pour la désinfection des piscines, avec les composants organiques présents dans la sueur, les squames ou l'urine;
- que de faibles concentrations de chloramines dans les piscines ont des effets négatifs sur la santé (irritation des yeux et des voies respiratoires);
- que les facteurs influençant la production et l'accumulation de chloramines sont nombreux (traitement et qualité de l'eau, ventilation, hygiène des nageurs, taux de fréquentation, etc.);
- que les chloramines s'accumulent exactement dans la zone où les nageurs respirent;
- que les personnes les plus touchées par les effets néfastes des chloramines sont les enfants (notamment les nourrissons et les asthmatiques) ainsi que les aînés,

existe-t-il des différences de concentration de chloramines entre la piscine de Varembe et celle des Vernets?

A quels niveaux se situent les teneurs de chlore en relation avec la valeur pH de l'eau des pataugeoires et piscines municipales, au sens de l'article 11 du règlement cantonal relatif au contrôle sanitaire des piscines et bains publics?

Quelles mesures sont prises (notamment la fréquence des contrôles et l'apport d'air extérieur) afin de réduire au minimum les émanations de chloramines?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts (SEVE), est en mesure d'apporter les éléments de réponses suivants:

- le SEVE entretient et gère l'ensemble des 11 pataugeoires de la Ville de Genève. Le système de traitement actuellement en place sur ces sites utilise le

¹ «Mémorial 166^e année»: Annoncée, 4761.

Question: chlore et chloramines dans les pataugeoires et piscines municipales

chlore comme désinfectant (galets ou chlorinateur). Ce système ne répondant plus aux directives de sécurité actuelles, le SEVE a porté au 6^e plan financier d'investissement (fiche 091.092.04) un montant de 2 000 000 de francs pour la rénovation et la mise aux normes d'un certain nombre de ces installations. De plus, une étude est actuellement en cours pour l'évaluation et le choix d'un système de traitement efficace des eaux de ces pataugeoires confrontées à des conditions d'exploitation particulières et très différentes des piscines municipales;

- rappelons, toutefois, que les normes relatives au traitement des pataugeoires exigent que l'eau soit à la fois désinfectée et désinfectante (en cas de blessure). Seuls six systèmes de traitement sont désormais reconnus par l'Office fédéral de la santé publique. Bien que cette problématique soit aujourd'hui à l'étude, le système de désinfection par électrolyse de sels sera probablement retenu. Il présente des avantages majeurs, tant sur le plan de la désinfection que sur le plan de l'entretien et du stockage (matières inertes non nocives);
- les pataugeoires des parcs de la Ville de Genève sont, par définition, en plein air. Le problème de toxicité potentielle liée à la formation de substances nocives (chloramines notamment) concerne principalement les espaces confinés et fermés (piscines couvertes). C'est pourquoi les pataugeoires ne sont pas soumises à ce problème. Cependant, un contrôle quotidien de la qualité de l'eau par les responsables du SEVE assure à chaque pataugeoire la surveillance sanitaire requise pour une baignade en toute sécurité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je souhaite intervenir sur la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-304. Et j'aimerais que le magistrat Tornare m'écoute, car je suis absolument scandalisé!

Cette question écrite a été déposée lors de la séance plénière du 18 février 2009. Normalement, l'exécutif a trois mois pour répondre à ce type d'objet, c'est-à-dire que j'aurais dû recevoir sa réponse vers le mois d'avril ou de mai 2009. Or, je l'ai attendue près de deux ans! Si je parle à la première personne du singulier, c'est parce que M. Sartoretti et M^{me} Bourquin, qui avaient signé cette question avec moi, ont entre-temps démissionné du Conseil municipal. Heureusement que j'y siége encore pour pouvoir réagir!

Nous posons en fait trois questions bien précises, et M. Tornare n'a répondu à aucune! Cela me rend terriblement inquiet, car il s'agit d'une problématique de santé publique. Nous demandions si les quantités de chlore dans les piscines

municipales étaient conformes aux normes légales en vigueur. En deux ans, le magistrat n'a pas réussi à répondre sur ce point! Il se contente de dire que l'on est en train d'examiner cela dans les pataugeoires, sans même évoquer la piscine des Vernets et celle de Varembe!

Monsieur Tornare, nous vous avons interpellé de nombreuses fois à ce sujet, lors de l'examen des comptes, lors du débat budgétaire... Chaque fois, vous nous promettiez une réponse pour bientôt! Eh bien, elle est lamentable, cette réponse qui arrive si tardivement! Et je vous avertis que je déposerai encore exactement la même question, jusqu'à ce que je sache si les normes légales en vigueur sur la pollution et le chlore dans les piscines – notamment en ce qui concerne la quantité de chloramines dangereuses pour la santé – sont respectées en Ville de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Buschbeck, depuis que vous êtes papa, vous êtes encore plus colérique qu'auparavant! Calmez-vous! Je m'engage ce soir à faire le nécessaire pour vous fournir une réponse plus convaincante. Demain matin, je téléphonerai au Service des sports!

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Adrien Genecand et Christophe Buemi, intitulée: «Une réception pour le Servette Football Club?» (QE-324)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Servette Football Club, avec 17 titres de champion de Suisse, est un monument du sport genevois. Depuis sa mise en faillite en 2005, ce club se reconstruit sur des bases saines, notamment sous l'impulsion de son président, Majid Pishyar. Preuves en sont les résultats depuis le début de cette année, qui verra probablement cette équipe devenir la meilleure du deuxième tour de cette saison 2009-2010 de Challenge League. En parallèle, le public, clairsemé les dernières saisons, recommence à venir soutenir son équipe. Ainsi, plus de 6000 personnes se sont rendues au stade de la Praille lors du dernier match contre Thoune, contre une moyenne de moins de 2500 spectateurs la saison passée. Ainsi, la prochaine saison, qui commencera en juillet 2010, pourrait bien être celle de la promotion

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée, 6060.

Question: aménagement et réouverture du parc des Chaumettes

en Super League... à condition d'avoir le soutien des Genevoises et des Genevois!

Dans cet esprit, le Conseil administratif compte-t-il organiser une réception en l'honneur du Servette Football Club au début de la saison 2010-2011 sur le modèle de ce qui est organisé pour le Genève-Servette Hockey Club?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une réception officielle de l'équipe et des dirigeants du Servette Football Club a été organisée le 23 septembre 2010 au Palais Eynard. Cette réception s'est déroulée en présence du conseiller administratif en charge des sports, de représentantes et représentants du Conseil municipal, de nombreux invités et de la presse.

Les autorités ont ainsi témoigné leur soutien au Servette Football Club et formulé leurs meilleurs vœux de réussite pour la saison 2010-2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je me suis calmé... Je souhaitais remercier le magistrat d'avoir répondu aussi prestement à cette demande de réception pour le Servette Football Club.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2010 de M^{me} Ariane Arlotti, intitulée: «Quel aménagement est prévu au parc des Chaumettes et quand celui-ci va-t-il rouvrir?» (QE-331)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le parc des Chaumettes est fermé depuis deux mois et les habitants s'impatientent de pouvoir y retourner avec la belle saison qui commence.

¹ Annoncée, 844.

Question: aménagement et réouverture du parc des Chaumettes

Effectivement, depuis la fermeture de cet espace, l'herbe du parc a été remplacée par un gazon digne d'un terrain de golf. Pourquoi ce changement, alors que l'herbe était convenable?

Par ailleurs, y a-t-il un projet d'aménagement prévu pour cet espace, avec notamment des jeux pour les enfants?

Et, pour terminer, quand le parc des Chaumettes rouvrira-t-il?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts (SEVE), est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants:

- pour mémoire, l'aménagement du parc des Chaumettes a été décidé par le département des constructions et de l'aménagement;
- le chantier s'est déroulé par étapes successives, au fur et à mesure de la mise à disposition des différents périmètres le constituant;
- l'espace engazonné central n'a pas été réalisé dans les règles de l'art par l'entreprise mandatée;
- il a notamment été envahi par des trèfles, plantes indésirables en milieu urbain;
- les services responsables du chantier (le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil) ont dû intervenir auprès de l'entreprise déficiente;
- il a été décidé, d'entente avec le SEVE, de mandater une nouvelle entreprise paysagère afin de remédier à ce problème.

Compte tenu du contexte, l'option prise d'un gazon de plaquage a permis une réalisation rapide des travaux de réfection (fin mai 2010) et une réouverture du site dans les trente jours, soit à la fin juin 2010. Ce délai n'aurait pas été possible avec un engazonnement classique, par semis. La fermeture nécessaire aurait duré au minimum soixante jours, après la levée des graines.

Enfin, le projet d'aménagement a prévu des jeux d'enfants du côté de l'immeuble 95, boulevard de la Cluse, propriété de la Ville de Genève, l'aire engazonnée centrale étant plutôt d'un usage collectif et multifonctions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Les réponses des services de M. Tornare m'inspirent de nouvelles questions! En effet, je m'interroge quant au délai de réponse du Conseil administratif. Ma question écrite QE-258 datait du 21 mars 2007, et j'ai été surprise, tout à l'heure, d'en recevoir la réponse, car je l'avais oubliée! Elle remonte à tellement loin dans le temps...

Je remercie M. Tornare d'avoir répondu plus rapidement à ma question écrite QE-331 du 29 juin 2010 concernant le parc des Chaumettes. Cette fois, il lui aura fallu cinq mois, contre trois ans pour la question écrite QE-258... Monsieur le magistrat, j'aimerais savoir pourquoi vous avez mis aussi longtemps à me répondre au sujet de la politique de protection et d'entretien des arbres en ville de Genève, d'autant plus que les travaux d'élagage sur les falaises de Saint-Jean sont terminés depuis longtemps.

La présidente. Il semble qu'il vous sera répondu ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

13. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 289 030 francs destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h existantes, dans les quartiers Cluse-Roseraie et Mervelet, et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices (PR-784 A)¹.

Suite du premier débat

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je tiens à revenir sur les déclarations de certains de mes préopinants.

Au début du premier débat, tout à l'heure, M. Carasso a cité des statistiques concernant les places de stationnement en ville de Genève, notamment dans la zone de Plainpalais. Il faut faire preuve de prudence, quand on utilise des statistiques en général; mais, lorsqu'en plus elles proviennent d'actif-traffic, un groupement qui s'est juré de combattre la voiture, il ne peut s'agir que de statistiques

¹ Rapport, 4880.

acquises à la cause défendue par les socialistes! A savoir: l'affirmation que les parkings existants sont peu fréquentés, voire parfois vides, comme l'a prétendu M. Carasso.

D'ailleurs, j'aimerais savoir comment les deux personnes chargées de cette évaluation par actif-traffic s'y sont prises pour compter 260 places vides au même moment dans le quartier concerné. Comment ont-elles fait pour se trouver simultanément à 260 endroits différents? De plus, suivant l'heure choisie pour procéder à une telle estimation en matière de stationnement, on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut!

J'aimerais attirer l'attention de la gauche sur le fait qu'il ne s'agit pas ici de combattre les parkings et les automobilistes, mais de savoir comment nous voulons nous déplacer en ville de Genève. Lutter à tout prix contre l'automobile n'a aucun sens! La Constitution permet à chacun de se déplacer comme il le souhaite. Un habitant de Soral, par exemple, a le droit de prendre sa voiture, s'il estime en avoir besoin pour se rendre en plusieurs points du canton, lorsqu'il amène ses enfants à l'école ou rentre du travail. C'est ainsi, que cela vous plaise ou non, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Vous ne pourrez jamais empêcher cette personne de circuler en voiture!

La question que nous devons nous poser, c'est comment réussir ensemble à assurer la mobilité la plus fluide possible en ville, afin de permettre à tout un chacun de se déplacer sans nuire à la qualité de vie des uns et des autres.

M. Pagani a affirmé que, pour respecter les normes OPB et OPAir, il faudrait rénover tous les immeubles non seulement publics, mais également privés. C'est un peu comme lorsqu'il nous annonce qu'il a construit 1000 logements en ville de Genève en quatre ans; en fait, 950 de ces logements sont le fait de promoteurs privés contre lesquels il n'a pas fait recours, et seuls les 50 restants ont effectivement été créés par la Ville!

Il faut savoir raison garder et agir ensemble. En politique – et plus particulièrement en matière de mobilité – on ne travaille jamais tout seul. De quoi serons-nous punis, si la Ville ne parvient pas, avant le 1^{er} janvier 2016, à rénover tous les immeubles de son territoire sous prétexte de respecter les normes OPB? Je me réjouis de le savoir! Nous ne sommes pas en train de jouer à un jeu bien connu, où l'on passe en un clin d'œil d'un terrain abstrait à un immeuble entouré de pâquerettes! Ce genre de transformation instantanée, où une conviction se matérialise d'un seul coup en un bâtiment parfait, n'existe pas dans la réalité! D'ailleurs, il faut aussi se préoccuper des habitants des immeubles à rénover et des éventuelles nuisances que ces travaux sont susceptibles d'engendrer pour eux.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que l'on doit pouvoir circuler à Genève. Or, cette possibilité ne dépend pas uniquement de facteurs concernant spé-

cifiquement le territoire de la Ville de Genève, mais également du nombre de citoyens qui n'ont pas pu se loger au centre et habitent plus loin dans le canton de Genève ou de Vaud, voire en France voisine. Ces personnes, qui travaillent dans notre commune, doivent pouvoir s'y rendre! Nous ne réglerons pas ce problème-là en installant quelques coussins berlinois à la rue Dancet, Mesdames et Messieurs!

Il est bien beau de créer des zones 30 km/h mais, les premières études ayant montré qu'elles n'avaient aucun impact, il ne sert à rien de vouloir interdire encore davantage la circulation! Cela ne fonctionnera pas! Au contraire, nous devons nous demander comment envisager les déplacements en ville de Genève, quels axes prioritaires doivent être laissés au trafic motorisé ainsi qu'aux transports publics, et lesquels réserver aux habitants. Voilà quelle est la bonne question! Il est illusoire de vouloir régler le problème en mettant des coussins berlinois aux quatre coins de la ville, pour empêcher quelques citoyens de circuler en voiture alors qu'ils n'ont pas d'autre choix.

Quoi qu'il en soit, les automobilistes ne circulent pas très vite, à la rue Dancet! Aux heures d'embouteillages, c'est-à-dire entre 15 h 30 et 19 h – et je suis gentil, quand je fais cette estimation! – cette rue est bloquée en permanence, on ne peut que tourner au bout et revenir sur la plaine de Plainpalais. Ce n'est donc pas en ajoutant des coussins berlinois que nous résoudrons la situation, d'autant plus qu'en dehors de ces heures-là les véhicules rouleront de toute manière à plus de 30 km/h.

Pour ces raisons, nous refuserons évidemment la proposition PR-784, car nous pensons que la problématique de la mobilité à Genève doit être revue et pensée de manière globale. Bien sûr, cela ne peut se faire dans le seul cadre de notre municipalité, mais il faut en débattre en concertation avec les autres parties concernées – et non pas exclusivement du point de vue des cyclistes! Je ne pense pas que les Verts représentent qui que ce soit d'autre que les cyclistes mais, moi qui suis piéton, j'estime être tout à fait à l'aise avec les trottoirs existants dans notre ville.

Je le répète, la question que nous devons nous poser est la suivante: comment faire cohabiter dans le même périmètre tous les utilisateurs de la voirie, sachant qu'il s'agit d'un espace défini qui ne grandira de toute façon pas? Comment pourrions-nous tous circuler ensemble dans notre cité? Ce n'est pas en imposant des obstacles à certains modes de transport que nous y parviendrons mais, au contraire, en libérant la chaussée de tous les obstacles susceptibles de l'encombrer pour permettre aux gens de circuler plus vite à travers la ville.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je m'étonne un peu des propos tenus par M^{me} Rys au début de ce premier débat – vous lui transmettez, Madame la présidente. Je conviens avec elle que le bilan des zones 30 km/h à Genève est mauvais, mais je ne comprends pas pourquoi, lorsque le bilan d'un choix politique n'est pas bon, le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas l'améliorer!

Le choix politique dont je parle, c'est la création de zones 30 km/h dans les quartiers de Genève, afin d'améliorer la qualité de vie des gens. Si cette mesure n'est pas efficace, c'est qu'il faut la renforcer. D'ailleurs, pourquoi le bilan est-il mauvais? Non pas parce qu'il ne faudrait pas aménager de zones 30 km/h, mais parce que nous n'avons pas encore su en créer une qui soit correcte! Dans de nombreuses villes de Suisse, ce dispositif fonctionne très bien. A Genève, on est beaucoup trop timide et on n'ose jamais rien entreprendre! Les lois fédérales nous autorisent pourtant à disposer toute une panoplie d'éléments sur les routes pour rendre les zones 30 km/h plus efficaces en modérant le trafic automobile. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une vague inscription sur la chaussée, cela ne marchera jamais! Voilà pourquoi le bilan des zones 30 km/h dans notre ville est mauvais!

Par conséquent, installons maintenant ces coussins berlinois et prenons encore d'autres mesures pour inciter les automobilistes à modérer leur vitesse! Pourquoi ne serait-ce pas possible à Genève, alors que cela fonctionne très bien ailleurs? En général, M^{me} Rys et moi, nous partageons le même intérêt devant le constat que Genève ne sait pas faire ce que les autres réussissent parfaitement mais, dans le cas présent, nous ne sommes pas du même avis.

M. Genecand appelait de ses vœux une vision globale en matière de mobilité en ville de Genève, mais elle existe déjà! Et ce n'est pas le Conseil municipal qui doit l'inventer d'un coup maintenant, puisqu'elle est fondée sur les lois cantonales régissant le réseau routier. J'en rappelle la teneur. Il y a des axes primaires qui permettent d'aller d'un point de la ville à un autre, et des quartiers qui ne sont pas des voies de transit où l'on peut circuler à loisir, mais des lieux de vie où la voiture ne doit pas être prioritaire! Voilà pourquoi ils doivent bénéficier d'une sécurité routière accrue.

Si nous menons ce combat, ce n'est pas que nous prônions l'usage exclusif du vélo! Cela dit, Mesdames et Messieurs, je vais vous expliquer pourquoi il faut souvent défendre les intérêts des cyclistes, au sein de ce Conseil municipal: c'est parce que toutes les lois routières actuellement en vigueur favorisent les automobilistes! Les routes sont construites pour laisser passer des voitures! Il suffit de comparer avec les pays où le vélo est un moyen de transport beaucoup plus agréable, plus facile et moins dangereux qu'à Genève; on se rend compte que le problème n'est pas dû aux cyclistes, mais à l'aménagement des routes en fonction de la seule automobile. Pourtant, les cyclistes sont les usagers les plus fragiles de

la chaussée. Même si M. Genecand nous trouve monomaniaques, nous ne cessons pas de le répéter!

Revenons-en maintenant aux zones 30 km/h. Leur finalité n'est pas de défendre les cyclistes, mais d'assurer une certaine qualité de vie dans les quartiers. Si nous voulons mettre des coussins berlinois à la rue Dancet, ce n'est pas pour instaurer des zones 30 km/h partout, mais pour modérer le trafic automobile à cet endroit.

M^{me} Danièle Magnin (HP). Je souhaite dire que j'approuve entièrement les propos tenus par M^{me} Rys au sujet des zones 30 km/h. Depuis de nombreuses années, les responsables de la mobilité à Genève – et notamment du service y afférent – ont démontré leur volonté non seulement de diminuer, mais de supprimer la voiture dans notre ville.

En outre, pour en revenir au sujet dont nous débattons tout à l'heure, pourquoi toujours vouloir contraindre les gens à utiliser des garages souterrains chers et dangereux? Ce n'est pas pour rien que ces derniers ont des places vides! En effet, ils coûtent très cher: plusieurs francs l'heure, et cette somme augmente de façon exponentielle dès que l'on dépasse les soixante minutes. Personnellement, je ne me rends jamais dans le moindre garage souterrain, car je n'ai pas envie de me faire agresser. D'ailleurs, je me promène généralement sans sac à main et j'évite toujours les endroits dangereux.

J'ajoute, à l'intention des responsables de la mobilité, que nos concitoyens ne sont ni aveugles ni stupides! Ils voient très bien comment certains s'y prennent pour diminuer toute mobilité publique qui n'est pas dite «douce»: voies de tram élargies à l'extrême, voies destinées aux véhicules privés diminuées autant que possible, une seule file pour les voitures au lieu de deux, trottoirs élargis, places de stationnement supprimées, pose d'obstacles de toutes sortes... Je pense notamment à ces «oreilles» disposées de façon à rompre les courbes naturelles d'un virage, ou encore aux endroits où l'on oblige les automobilistes à circuler entre des chicanes. Nos concitoyens ont – ou doivent avoir – conscience de ces procédés.

On nous dit qu'il ne faut pas se déplacer en véhicule privé, car la circulation pollue l'atmosphère. Pour ma part, j'évoquerai le cas du vol des plans de voiture électrique chez Renault, qui démontre bien que ce type de véhicule sera mis en vente très bientôt. Mais on me rétorquera qu'il y a encore d'autres sources de pollution...

Je m'adresse à présent à M^{me} Klopmann, à qui je vous prie de transmettre ma remarque, Madame la présidente. Avant que les voitures soient automobiles, elles

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

étaient hippomobiles; or, on n'a pas attendu l'avènement de l'automobile pour construire des rues, à Genève! Il devient franchement agaçant d'entendre toujours les mêmes nous dire qu'ils veulent les fermer pour en empêcher l'utilisation. Il y a quelque temps, j'ai trouvé la rue de Carouge complètement bloquée – je ne sais pas ce qu'il en était de la rue Dancet, où certains veulent rendre la circulation encore plus difficile – alors que la rue Prévost-Martin était libre, mais inaccessible à cause d'un sens interdit sur 20 m. Il y a des impasses de ce genre dans tous les coins de la ville!

Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs de la gauche: en empêchant les automobilistes de circuler, vous provoquez des embouteillages! De ce fait, moi qui habite sur une artère à la circulation autrefois relativement fluide, je dois maintenant respirer tous les soirs une pollution inexistante auparavant, car on a rétréci la rue de Contamines un peu plus loin: il n'y a plus qu'une seule file de voitures au lieu de deux. Cette disposition provoque des embouteillages depuis la place Claparède jusqu'au bout de l'avenue de Champel et de la rue de Contamines! Bravo pour ce résultat! Bien entendu, je refuserai la proposition PR-784.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je réponds avec un certain plaisir à Grégoire Carasso. Je serais tentée de lui dire – par votre entremise, naturellement, Madame la présidente: «Essayé, pas pu!» En effet, il a tenté de trouver des incohérences dans la position du Parti démocrate-chrétien mais, malheureusement pour lui, c'est raté! Je crains que notre jeune collègue ne se soit un peu égaré dans son discours filandreux... En réalité, le Parti démocrate-chrétien n'a jamais soutenu les zones 30 km/h au Grand Conseil. Un petit coup d'œil au *Mémorial* de la législation passée enseignera à M. Carasso que notre groupe a tenu exactement le même raisonnement au parlement cantonal que celui que j'ai exposé ici tout à l'heure.

Quant au vote de la commission des transports du Grand Conseil sur la mobilité douce, il illustre précisément ce que j'ai dit ce soir: le débat portait sur une véritable stratégie. Au contraire, la proposition PR-784 ne nous soumet qu'un projet en tranches de saucisson – rassis, qui plus est! Quel meilleur exemple que celui donné tout à l'heure par le magistrat Pagani, en conclusion de son discours? Nous demandons une vision globale de la mobilité et de l'aménagement urbain en ville, et que nous dit-il? Que la suppression de six places de stationnement permettrait de planter six arbres! Pour le groupe démocrate-chrétien, ce n'est pas là une véritable politique, mais – au mieux – du bricolage! (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous faire partager l'une de mes préoccupations. J'habite et je travaille dans le quartier des Genêts, qui a été le premier ou le deuxième à se voir

imposer une zone 30 km/h. Au début, 99% des citoyens ne savaient même pas de quoi il s'agissait! Même nous, les habitants du quartier, nous n'avons pas été informés correctement des tenants et des aboutissants de ce dispositif. Nous avons dû nous y mettre, bon an mal an. Nous avons d'ailleurs beaucoup discuté avec les responsables de l'aménagement urbain de l'époque, et nous avons réussi à trouver une espèce de consensus... qui ne fonctionne absolument pas! Pourquoi?

Je vois que M^{me} Klopmann a l'air très intéressée par ce problème, je lui en explique donc la cause – vous lui transmettez, Madame la présidente. Si la zone 30 km/h des Genêts est inefficace, c'est parce qu'elle est située tout près des organisations internationales; de ce fait, parmi les véhicules qui la traversent, une plaque d'immatriculation sur deux est diplomatique. Or, les personnes qui viennent chez nous depuis des pays dont les lois sont tout à fait différentes en matière de circulation ne savent pas du tout ce qu'est une zone 30 km/h... (*Remarque de M^{me} Klopmann.*) Madame la présidente, pourriez-vous enjoindre à M^{me} Klopmann de demander la parole pour me répondre quand ce sera son tour, au lieu de me parler pendant ma propre intervention? Ce serait beaucoup plus agréable!

Ces fonctionnaires internationaux ne sont pas responsables de cet état de fait. Par conséquent, il serait peut-être plus intelligent de changer certaines lois – mais c'est au Grand Conseil de le faire, et non au Conseil municipal. Dans certains pays, les nouveaux arrivants doivent repasser un test de conduite ou recevoir une information sur la circulation routière locale, avant de pouvoir obtenir un permis de conduire provisoire. Au contraire, toute personne qui arrive chez nous avec n'importe quel permis – même acheté, car les endroits où cela se pratique existent encore – a le droit de conduire, bien qu'elle ne connaisse absolument pas nos règles de circulation...

Voilà pourquoi, dans mon quartier, un très grand nombre d'automobilistes ne respectent pas la zone 30 km/h: ils ne savent tout simplement pas ce que c'est! Les passages pour piétons sont encore marqués au sol, mais les piétons doivent quand même faire attention à leurs fesses!

En outre, il faut tenir compte du point de vue des commerçants, qui est extrêmement important. Or, on ne les consulte pas toujours, avant d'aménager une zone 30 km/h. Souvent, leurs associations doivent s'informer à la hâte pour savoir ce qui va se passer et quels endroits risquent d'être bloqués. A-t-on bien réfléchi, avant de prendre ce genre de mesures, au fait qu'un commerce doit être approvisionné au moyen de gros camions frigorifiques ou de congélation? En effet, cela permet de limiter les livraisons à une par mois, ce qui pollue beaucoup moins qu'un aller et retour quotidien de véhicules plus petits. Tous les aménagements qui accompagnent les zones 30 km/h – coussins berlinois, gendarmes couchés, potelets et autres – gênent les commerçants et les empêchent de travailler correctement.

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

Quant aux places de stationnement, leur insuffisance provoque déjà assez de problèmes pour qu'on ne veuille pas encore en diminuer le nombre! Les parkings en sous-sol sont une solution, mais ce n'est pas forcément la meilleure. En effet, *quid* des quartiers où il n'est pas possible de construire des parkings souterrains, tout simplement parce que le sous-sol est déjà occupé? Et que faisons-nous des handicapés, des personnes à mobilité réduite qui, pour des raisons de santé, ne peuvent ni circuler ni utiliser les transports publics? Elles méritent aussi le respect! J'aimerais donc que l'on réponde à toutes ces questions.

Certes, une zone 30 km/h est censée favoriser la diminution de la pollution sonore. Cependant, les problèmes de circulation qu'elle engendre causent bien plus de bruit qu'ailleurs, et ce n'est pas très agréable pour les habitants du quartier concerné.

J'aimerais donc que l'on ait une véritable vision de l'avenir de la mobilité à Genève, dans le respect de toutes et de tous. Je souhaite également que l'on installe plus souvent des radars dans les zones 30 km/h, car ils permettraient de faire des observations intéressantes. En effet, dans mon quartier, je vois régulièrement des véhicules qui dépassent la limitation de vitesse – chose amusante, ce sont souvent des vélos électriques en descente, étant donné que le terrain est en pente! On me dira ensuite qu'il n'y a pas de cycloterroristes...

Il est donc clair que mon groupe ne pourra pas voter une proposition aussi mal ficelée – en tout cas, tant que nous n'aurons pas de vision complète et définitive sur l'avenir de la mobilité dans notre cité.

M. Jacques Baud (HP). A l'origine, la loi sur les zones 30 km/h est fédérale. On a voulu l'appliquer à Genève, et on s'est rendu compte que cela ne fonctionnait pas, car la sécurité des piétons n'était pas assurée. Il a donc fallu trouver de nouvelles solutions en fonction du quartier, de la circulation en général, et j'en passe. Mais des progrès ont été faits, et il y en a encore à faire. Je rappelle que les villes n'ont pas été fondées pour les bagnoles, mais pour les êtres humains! A Genève, on circule, certes, mais on ne vit plus! Je demande donc au Conseil municipal de laisser grandir ces zones 30 km/h, car elles sont indispensables, si ce n'est pour nous – pour moi, à 80 piges, c'est terminé! – du moins pour nos enfants et nos petits-enfants. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce débat n'est pas nouveau... Dans la Rome antique, aux premiers siècles, la circulation était devenue si dense – notamment pour ravitailler une ville dont on estime approximativement qu'elle comptait entre 1 et

1,5 million d'habitants – que les autorités de l'époque avaient interdit aux moyens de transport de passer durant la journée; ils étaient donc contraints de circuler la nuit. Les conditions de vie dans la Rome de l'époque étaient telles que les familles qui en avaient les moyens allaient dormir – en tout cas, à la belle saison – dans la campagne avoisinante.

Si les autorités romaines ont dû prendre de telles mesures, ce n'est pas tant pour éviter la pollution de l'air et l'excès de bruit que parce qu'il était extrêmement dangereux de circuler par transport animal ou même à pied dans la ville – à l'époque, il n'y avait pas de transports publics... Les accidents mortels étaient légion. C'est dire que le problème qui nous occupe aujourd'hui est inhérent à toute cité, à tout lieu urbain.

Le groupe socialiste considère qu'il serait dommage de mésestimer les normes OPB et OPAir... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, pourriez-vous intervenir? Parler dans ce bruit me décourage!

La présidente. Volontiers, Monsieur Deshusses, mais j'étais captivée par vos paroles! Mesdames et Messieurs, un peu de silence, s'il vous plaît!

M. Gérard Deshusses. Je vous remercie, Madame la présidente. Il serait regrettable, comme l'a fait un préopinant radical, de mésestimer la portée des normes OPB et OPAir, ces ordonnances fédérales de protection contre le bruit et la pollution de l'air. Nous avons eu l'occasion, tout à l'heure, à propos d'un autre sujet, d'en rappeler l'importance pour nos gouvernements, au niveau tant fédéral que cantonal et communal. Ces ordonnances fédérales répondent à des exigences et à des besoins qui sont fondés. Si elles existent – à mon avis, elles doivent être appliquées avant 2018, et non avant 2016 – c'est pour résoudre des questions de santé publique.

On peut sourire doucement à cette pensée, et s'imaginer qu'il ne se passera rien si notre collectivité publique ne prend pas les mesures nécessaires. Tel n'est pas le cas du groupe socialiste.

J'insiste sur le fait que la santé publique est en cause, et que la pollution sonore ou atmosphérique peut rendre malade la population. Or, quand on tombe malade, on a recours aux assurances – et notamment aux assurances maladie. Je n'entrerai pas dans le détail des coûts que cela implique et de leur constante augmentation. Cependant, il est certain que, si les maladies dues à la pollution deviennent de plus en plus fréquentes, ces mêmes assurances, fortes des normes édictées par la Confédération, se retourneront contre les collectivités publiques – elles ont déjà menacé de le faire – pour demander aux responsables de prendre

les mesures nécessaires et exiger de ceux qui ne s'y conformeront pas de payer la facture.

Telle est la raison pour laquelle nous avons des raisons de croire que nos collectivités publiques, aussi bien au niveau fédéral que dans les cantons et les communes, seront amenées à assumer en partie les coûts dus à la détérioration de la santé publique. C'est pourquoi le groupe socialiste estime que négliger les normes OPB et OPAir – ou ne pas en tenir compte du tout – reviendrait à faire un très mauvais calcul.

A cela s'ajoute un constat relativement simple: nous dépensons actuellement des centaines de millions de francs pour agrandir le réseau des trams à Genève. Le Parti socialiste pense que c'est une excellente chose, mais il va de soi que ces nouvelles voies ne sont pas destinées à servir de décoration le long des rues! En effet, si nous procédons à tous ces travaux, c'est parce que nous pensons que ces lignes de trams seront utilisées par des citoyennes et des citoyens soucieux de se déplacer rapidement. Par conséquent, ces personnes n'utiliseront pas leur voiture! Une bonne utilisation du tram devrait donc entraîner la diminution du nombre d'automobiles dans les zones urbaines.

Si tel n'était pas le cas, et s'il fallait admettre que les nouvelles lignes de tram sont destinées à d'autres gens que ceux qui circulent en voiture, il ne vaudrait pas la peine de les mettre en place. Mais je pense que ce n'est pas là le calcul de la droite qui nous fait face.

M^{me} Odette Saez (DC). Pour ma part, j'aimerais en revenir à la problématique de la rue Dancet. Pourquoi? Tout simplement parce que j'y habite! Mesdames et Messieurs, j'ai quelques constats à vous faire partager.

Ceux qui prétendent qu'il est facile de stationner dans cette rue sont dans l'aberration la plus totale! C'est pratiquement impossible, au contraire, sauf si l'on dispose d'une place dans un garage privé. Les deux rangées de places de stationnement au milieu de la chaussée – il s'agit d'une zone bleue – sont constamment occupées par les riverains. Il en va de même le long de la rue des Moulins-Raichlen. Quant aux autres places, elles sont payantes et limitées à nonante minutes. Voilà pour ce qui concerne les possibilités de stationnement à la rue Dancet.

Je passe maintenant à la limitation de la vitesse de circulation. Cette rue comporte quatre passages pour piétons espacés d'environ 50 m, je ne vois donc pas comment on pourrait rouler à 60 km/h, ou même à 40 km/h! Tout au bout, c'est presque comme s'il y avait un stop! Soyons réalistes: il est impossible de rouler très vite à cet endroit.

J'ajouterai une remarque à l'intention des bancs d'en face. Le Parti démocrate-chrétien a proposé une motion demandant des assises de la mobilité, mais nous attendons toujours la réalisation de ce vœu, car la gauche l'a refusée! Il ne faut donc pas venir nous dire que le Parti démocrate-chrétien est contre la mobilité à Genève!

Pour en revenir à la rue Dancet, j'invite tous ceux qui veulent y installer des coussins berlinois à se rendre sur place – en vélo ou à pied – pour prendre la mesure de la situation actuelle. Quand ils sauront de quoi il est réellement question, nous verrons bien s'ils veulent toujours voter la proposition PR-784. En tout cas, le Parti démocrate-chrétien lui opposera un refus clair et net!

M. Adrien Genecand (R). Je remercie M. Deshusses d'avoir soulevé le vrai problème, qui se résume aux deux questions suivantes: où sommes-nous, et qu'est-ce que cela implique? Nous sommes dans une ville, et cela implique évidemment qu'un certain nombre d'habitants doivent cohabiter dans un périmètre plutôt restreint. Telle est la réalité d'une agglomération urbaine, Mesdames et Messieurs de la gauche! Quand j'entends vos discours, j'ai l'impression que vous aimeriez vivre tout seuls dans une petite bulle de verdure au milieu du boulevard Georges-Favon, avec un magnifique jardin, quelques vaches et des chèvres...

Vous aimeriez aussi une voie cyclable qui vous mène droit à votre bureau, de l'autre côté de la ville. En effet, pour les Verts, l'important n'est pas que tout le monde puisse bien vivre ensemble, mais que chaque écologiste puisse se rendre à vélo là où il veut! Tel est le grand problème de la mobilité à Genève, actuellement. Je l'affirme bien haut: les Verts sont des monomaniaques du vélo! Ils ne veulent pas que tout le monde puisse circuler comme le stipule la Constitution, mais ils aimeraient se déplacer comme ils l'entendent eux – et surtout, dans des conditions optimales. Or, c'est impossible!

Ou alors, qu'ils aillent au Sahara avec un surf, pour se faire plaisir! Là-bas, ils pourront circuler partout à loisir, sans aucun problème, sans bruit et sans pollution! Evidemment, ils auront à faire face à certaines difficultés pour s'alimenter et trouver un travail, car personne ne les paiera pour aller surfer sur les dunes du désert.

Mesdames et Messieurs les Verts, revenez à la réalité! La ville de Genève représente un territoire extrêmement exigu de 16 km², ce qui est bien peu en comparaison avec la ville de Zurich, par exemple, qui s'étend sur 82 km². Genève est l'une des cités les plus denses d'Europe. Il n'est donc pas possible d'y aménager des voies cyclables de 4 m de large, à côté de voies piétonnes de 4 m de large et de voies de circulation de 4 m de large pour les voitures! C'est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre.

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

Quel est le problème qui se pose, actuellement? C'est qu'il est devenu difficile de circuler en ville de Genève en raison du nombre trop élevé d'usagers des voies publiques, quel que soit le moyen de transport utilisé. Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation? Certainement pas transformer en pistes de motocross les quelques rues encore non piétonnes de notre cité! Je rappelle que, sur 800 rues, Genève en compte déjà 100 – c'est-à-dire à peu près 15% – qui sont piétonnes. Si nous en aménageons 200 de plus, comme le veulent les Verts, plus du tiers des rues de la ville seront piétonnes. Essayons plutôt de trouver des solutions raisonnables!

De manière générale, tout le monde a besoin de se déplacer, que ce soit pour aller travailler ou pour ses loisirs. Et tout le monde a le droit d'utiliser un moyen de transport qui lui soit propre. En l'occurrence, pour moi, c'est presque exclusivement la marche à pied. Comment pouvons-nous vivre ensemble? Il faut cesser de penser que la voie destinée aux vélos pourra recouvrir toute la chaussée! Vous n'êtes pas tout seuls sur cette planète, Mesdames et Messieurs les cyclistes – et encore moins dans cette ville! A présent, essayons de trouver des solutions pragmatiques pour mieux vivre ensemble, et non pour que vous viviez mieux tout seuls dans votre bulle, que je ne qualifierais pas de cycloterroriste, mais de cycloécologiste...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Oui, certaines personnes, dans ce Conseil municipal, rêvent de vivre dans une Genève ville qui deviendrait une petite bulle verte... C'est bien pour cela que nous nous engageons et que nous faisons de la politique: parce que nous aimerions habiter une telle ville!

Je ne comprends pas pourquoi il faudrait s'étonner qu'un cycliste souhaite avoir une piste cyclable pour aller d'un point A à un point B. Est-ce si scandaleux? Ce genre de voie existe pour tous les autres moyens de transport! Quand on est à pied – vous le savez sûrement, Monsieur Genecand, puisque vous êtes un piéton convaincu – on peut accéder d'un point A à un point B sur une voie qui nous est réservée, c'est-à-dire un trottoir. Une voiture peut toujours aller d'un point A à un point B en empruntant la voie qui lui est réservée, c'est-à-dire la chaussée. Pourquoi le cycliste n'aurait-il pas, lui aussi, le droit de se déplacer sur une voie sécurisée? J'aimerais bien le savoir!

Et je voudrais voir la tête que ferait M. Genecand s'il n'y avait pas de trottoirs et si les cyclistes devaient toujours circuler sur la chaussée au milieu de voitures qui roulent quatre fois plus vite qu'eux, qui risquent de les shooter à chaque instant, qui ne leur laissent jamais la priorité et qui les klaxonnent au moindre faux pas! Oui, les automobilistes râlent chaque fois qu'un cycliste essaie de sauver sa peau!

En outre, je ne comprends pas pourquoi le Parti démocrate-chrétien refuse la proposition PR-784. Même si ce débat dérive beaucoup, je rappelle qu'il ne

s'agit pas de pistes cyclables ou de parkings, mais bien de zones 30 km/h. Pour quelles raisons les démocrates-chrétiens n'en veulent-ils pas? Parce qu'il n'est pas possible de se garer dans la rue Dancet, ou d'y circuler à grande vitesse à cause des stops qui la parsèment à chaque mètre? Tout cela est complètement hors sujet! Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Saez que ce n'est pas parce qu'elle refuse de s'arrêter au stop ou qu'elle déplore la difficulté de stationner dans telle ou telle rue qu'elle me convaincra de ne pas améliorer les zones 30 km/h en vigueur dans lesdites rues!

Quant à l'argument selon lequel il serait inadéquat d'instaurer des zones 30 km/h dans les quartiers proches des organisations internationales, sous prétexte que les voitures aux plaques étrangères n'en respecteraient pas les dispositions, je signale que c'est justement là l'intérêt de la proposition PR-784! En effet, elle vise à mettre des obstacles physiques dans les rues, afin d'imposer le respect des mesures en vigueur dans les zones 30 km/h. Par conséquent, si un automobiliste ne sait pas ce que c'est ou se fiche de respecter la limitation de vitesse, quand il verra un coussin berlinois devant sa voiture, il comprendra qu'il doit freiner pour passer! Je le répète: si le bilan négatif des zones 30 km/h à Genève est dû à un problème d'acceptation et de compréhension de ce dispositif, installons des obstacles qui ne peuvent être évités et qui obligent les automobilistes à ralentir!

M^{me} Richard prétend que les zones 30 km/h embêtent certains commerçants. Mais non! Elles n'empêchent pas les livraisons dans les commerces! Il en va d'ailleurs de même dans les zones piétonnes. Si les camions ont de la peine à livrer les commerces, c'est justement parce que l'on ne veut jamais faire en sorte de modérer le trafic, dans cette ville! Voilà pourquoi il y a partout des embouteillages! Si on laissait circuler les gens qui doivent vraiment le faire, les livraisons seraient plus faciles et les personnes obligées de se déplacer en voiture auraient moins de problèmes!

La problématique des parkings est à peu près la même. On a l'impression, à entendre la droite à ce sujet, qu'il n'y a dans notre ville que des personnes qui déménagent, qui se font livrer ou qui ont une mobilité réduite. Bien sûr, ces personnes-là doivent pouvoir se garer, et il faut des places de stationnement pour elles! L'ennui, c'est que nous n'en avons jamais assez à mettre à leur disposition, parce qu'il faut toujours en rajouter pour des gens qui n'en ont pas besoin! Voilà ce qu'il faut changer, à Genève!

Alors, Mesdames et Messieurs de droite, cessez d'être hypocrites et de nous servir toujours les mêmes mauvais arguments! Si, vraiment, le problème des places de stationnement dans notre ville nuit si gravement aux commerces et aux personnes à mobilité réduite, les Verts se proposent de déposer une motion pour qu'il n'y ait plus que des places pour les livreurs et les handicapés! Cela nous conviendrait très bien! Nous vous invitons donc vivement à voter la proposition

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

PR-784, car tous les arguments que j'ai entendus ce soir contre la mobilité douce n'expliquent nullement pourquoi il ne faudrait pas améliorer les zones 30 km/h. (*Brouhaha.*)

La présidente. Merci, Madame Klopmann. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais un peu de silence, dans cette salle! J'ai de la peine à entendre les orateurs! Celles et ceux qui ne sont pas intéressés par ce débat sont priés de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, à la buvette ou à la salle des pas perdus. Monsieur Froidevaux, je sais que vous avez demandé la parole, mais nous attendrons patiemment le silence – vous et moi – avant que je vous cède le micro.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, je saurai obtenir le silence! M. Deshusses a terminé son intervention de manière très adéquate, en disant qu'il doutait que la droite veuille réserver les nouvelles lignes de trams à d'autres gens que ceux qui circulent actuellement en voiture. Je dirai donc – et cela s'adresse aussi à M^{me} Klopmann – que l'instantané n'est effectivement pas la préoccupation de la droite; c'est d'ailleurs à ce titre-là qu'elle s'oppose aux propos des représentants de l'Alternative.

Le magistrat cantonal Robert Cramer – qui n'est pas de droite, mais plutôt de votre bord, Madame Klopmann – nous a convoqués en séance extraordinaire pour nous parler des problèmes de transport à Genève. Que nous a-t-il dit de convaincant? Que le problème de la mobilité en ville était dû à l'accroissement à court terme de 40% des besoins en matière de circulation. Il est donc nécessaire de satisfaire ces besoins, dont dépend la survie de l'urbanité dans notre cité.

Pour ce faire, le Conseil municipal s'est engagé comme un seul homme et avec enthousiasme à réaliser la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annessette (CEVA). Nous avons tenté de résoudre les difficultés qui se posaient, ici et là, pour que cet accroissement du trafic ait une chance d'être absorbé. Nous avons donc approuvé la proposition du Conseil fédéral – et non pas du Conseil municipal, comme le prétend M. Deshusses – de réaliser un réseau de transports ferrés à l'intérieur de la ville de Genève, grâce aux nouvelles voies de trams.

Cependant, il faut comprendre que ces réalisations ne représentent nullement une solution au problème de circulation actuel. En effet, elles n'ont pas d'autre vocation que celle d'absorber le trafic futur! Si nous croyons que la réalisation du CEVA nous permettra de fermer certaines parties de la voirie pour limiter la circulation, cette entreprise ne servira à rien et les centaines de millions de francs mentionnés par M. Deshusses seront dépensés en pure perte. Le CEVA n'a pas pour objectif de résoudre les problèmes concernant l'OPB ou d'autres mesures

de protection de l'environnement, mais exclusivement d'absorber l'augmentation du trafic inhérente au caractère fondamental de toute ville, à savoir de tout lieu destiné à rassembler des personnes ayant vocation à s'y retrouver.

Cela implique de faciliter le transport – mais un transport adéquat par chemin de fer, à vélo, à pied... et en voiture! L'accroissement de 40% des besoins en matière de circulation dont parlait M. Cramer concerne bel et bien l'ensemble des moyens de transport. La politique consistant à introduire des coussins berlinois et autres éléments urbains partout où cela est possible, sous le seul prétexte qu'il y aurait lieu de réduire la circulation privée, va exactement à l'encontre de la vocation de toute ville à être un lieu de rassemblement.

Nous connaissons tous des exemples pathologiques des travers causés par ce genre de politique. Je pense notamment à Balexert et aux autres centres commerciaux qui ne sont jamais assez grands pour satisfaire les besoins du public et qui se développent dans le canton de Genève – voire plus loin – car le centre commercial naturel qu'est le centre-ville avec les Rues-Basses est devenu inaccessible. En jouant ce jeu-là, nous créons de toutes pièces une situation où les automobiles sont nécessaires pour aller faire ses courses hors de la ville jusqu'en France voisine, et nous annulons subsidiairement l'effet magique du centre-ville, dont la nature même est de rassembler les gens.

La vocation d'une cité à rassembler ses citoyens n'est effective que si l'on favorise tous les moyens de déplacement: les transports publics, la marche à pied, le vélo... et l'automobile! Par définition, toute politique fondée sur le coussin berlinois et ce genre d'obstacles va à l'encontre de la Genève que nous défendons et cause son appauvrissement. Or, nous sommes ici pour en garantir la prospérité! Telle est la raison pour laquelle nous disons définitivement non à la proposition PR-784, car elle est fondée sur une politique erronée qui n'obtiendra jamais l'approbation de l'Entente.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste ne se préoccupe pas que de l'instantané. Mais ce qui nous inquiète, chez les partis du centre et de droite, c'est qu'ils semblent vouloir construire de nouvelles lignes de trams pour pouvoir eux-mêmes circuler plus aisément avec leur voiture! Une telle opération ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau! Voilà ce que je voulais dire, et non ce que M. Froidevaux a cru entendre dans ma bouche.

Les propos univoques et les comportements monomaniaques ne siéent guère au groupe socialiste. En effet, nous sommes tour à tour piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports publics; or, un cycliste ou un piéton n'est jamais qu'une personne qui vient de renoncer, provisoirement ou définitivement,

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

à sa voiture – mais qui, à tout moment, pourrait la reprendre. Nous n'approuvons donc pas la caricature brossée tout à l'heure par M. Genecand, selon qui un cycliste veut partir de chez lui et traverser la ville sur une bande cyclable de 4 m de large pour arriver à son emploi... Nous pourrions verser dans le même genre de caricature en disant qu'un automobiliste veut voir sa voiture garée au pied de son immeuble ou de sa villa et pouvoir se rendre à son lieu de travail ou dans les commerces en empruntant des rues tout à fait dégagées. Ce n'est vraiment pas sérieux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

En ce qui nous concerne, nous constatons que la voirie n'est tout simplement pas extensible – et quand je parle de voirie, j'entends l'ensemble des rues. En effet, il nous faudra travailler ensemble et accepter des concessions, des sacrifices de part et d'autre, de manière à avoir une vision globale de notre cité qui nous permette de vivre mieux et valablement sur une voirie non extensible quoi qu'il arrive, comme dans tout centre urbain.

J'ajoute à l'intention de M. Froidevaux que, si l'augmentation des lignes des Transports publics genevois (TPG) ne contribue pas, d'une manière ou d'une autre, à réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air, il faudra nous expliquer quelles mesures prendre avant 2016 ou 2018 pour atteindre ce même résultat. Pour notre part, nous n'en voyons pas d'autres!

Quant à la politique des centres commerciaux excentrés comme Balexert, je signale à cette assemblée qu'elle a fait son temps. Dans de nombreuses cités, on essaie maintenant de remettre les magasins – et même les centres commerciaux – au centre-ville. Je citerai deux exemples, où les mesures prises s'avèrent efficaces: Ulm, en Bavière – une ville pas très grande qui correspond à peu près à Genève – et Stockholm. Dans ces deux villes, on a réinstallé de grands commerces au centre; pour permettre aux gens de faire leurs achats en toute facilité, un service de livraison a été mis en place qui amène la marchandise commandée jusqu'aux parkings en périphérie.

Ce système fonctionne parfaitement. En outre, il permet de créer un réseau professionnel de petits boulots rémunérés correctement, afin de lutter efficacement contre le chômage en même temps que contre la pollution et le trafic automobile au centre-ville. Si vous vous baladez au centre d'Ulm, Mesdames et Messieurs, vous constaterez que l'on n'y roule plus en voiture; au centre de Stockholm aussi, on a passablement régulé la circulation. Il existe donc des mesures pour remettre les commerces au centre-ville, tout en permettant aux gens de ne pas prendre leur voiture quand ils vont faire leurs commissions.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis ravie que la position de mon groupe intéresse tant M^{me} Klopmann!

Comme elle a l'air un peu perturbée devant l'attitude pourtant très cohérente du Parti démocrate-chrétien, je me permets ici de la lui réexpliquer. Vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente.

En matière de mobilité, le Parti démocrate-chrétien est fatigué par la vision monomaniaque de la gauche, qui consiste à imposer, contraindre et obliger. Telle n'est pas notre ambition. Lors d'une votation en 2002, la population a plébiscité la complémentarité des modes de transport. De ce fait, tous les moyens de transport ont droit de cité en ville de Genève: la voiture, le scooter, le vélo, le bus, le tram... Il faut cesser d'opposer systématiquement les cyclistes aux piétons et les piétons aux automobilistes, comme le fait la gauche. Ce n'est pas ainsi que nous réglerons le problème de la mobilité à Genève! La vie n'est pas noire et blanche, et il en va de même en matière de mobilité.

La plupart des habitants de notre cité se déplacent à pied et en bus, ont un vélo et une voiture qu'ils utilisent le week-end. Je le répète une fois encore: la complémentarité est la clef qui permettra d'apporter des solutions aux problèmes de circulation à Genève. Pour le Parti démocrate-chrétien, une politique efficace de la mobilité ne consiste pas à réduire le choix des transports, mais précisément à l'augmenter en favorisant la mobilité douce – mais de manière incitative.

Telle est la raison pour laquelle nous avons déposé, en 2007 déjà, la motion M-700 demandant la mise en place d'un système de vélos en libre-service à Genève. Or, cela fait trois ans qu'elle dort dans les tiroirs de M. Pagani! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez la majorité dans cette commune, à vous d'agir! Pour notre part, nous attendons toujours la réalisation de notre motion.

Nous sommes également tout à fait convaincus par le bien-fondé d'un compromis en matière de mobilité, qui verrait la création d'une vaste zone piétonne au centre-ville parallèlement à la construction du parking des Clés-de-Rive. Là encore, il s'agit d'une solution pragmatique et équilibrée qui conviendrait à la plupart des citoyens, mais la gauche n'en veut pas, car elle entend imposer sa vision de la mobilité.

Je le répète, le Parti démocrate-chrétien n'est pas contre la mobilité douce, mais contre la mobilité douce contraignante. Nous voulons favoriser des solutions pragmatiques et réalistes, au lieu d'imposer notre vision des choses comme le fait la gauche.

M^{me} Odette Saez (DC). J'interviens très brièvement. Madame la présidente, vous transmettez ma remarque à M^{me} Klopmann. Au lieu de faire la leçon à long terme d'année aux automobilistes et d'essayer d'entraver leur circulation avec

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

des coussins berlinois, elle ferait tout aussi bien de sermonner les cyclistes qui brûlent sans arrêt les feux rouges, transgressent les passages pour piétons... J'en passe, et des meilleures!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, je vous demande de transmettre à M^{me} Chappuis que la gauche n'est pas une entité abstraite. Si nous menons ce combat et si nous avons ces revendications – en l'occurrence, nous défendons une mobilité douce tout à fait acceptable – c'est pour le mieux-être de toute la population. Nous n'avons absolument pas l'intention de nuire à telle ou telle couche de population – pas plus aux automobilistes qu'aux cyclistes, d'ailleurs.

En ce qui concerne le problème des zones 30 km/h, j'ai bien entendu l'intervention de M. Froidevaux, qui opposait tout à l'heure le centre-ville à la périphérie. Je rappelle que nous avons déposé le projet d'arrêté PA-78, qui est actuellement bloqué à la commission de l'aménagement, pour la modification du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS). Nous y demandons que les locaux commerciaux qui se libèrent gardent leur affectation première.

M. Froidevaux parlait tout à l'heure des centres commerciaux. Eh bien, je déplore la politique de la droite – peut-être pas au Conseil municipal mais, en tout cas, au Grand Conseil – qui a conduit à la situation actuelle, où le centre-ville de Genève n'est plus attrayant pour personne! En effet, on y trouve des multinationales et des chaînes commerciales qui sont les mêmes qu'à New York, Londres, Barcelone... Je ne citerai aucune marque, mais les dames ici présentes savent de quoi je parle! Cette uniformité n'est pas du tout attrayante.

Le problème qui se pose ne concerne donc pas tant la mobilité que la problématique de nos choix urbains. Or, le choix fait il y a quelques années par la droite est mauvais! Voilà comment on a fait du centre de Genève un supermarché à ciel ouvert qui ne fonctionne pas très bien.

Les zones 30 km/h présentent divers avantages pour aménager un espace accueillant une multiplicité de commerces, comme c'est le cas à Berne, par exemple. Là-bas, le centre-ville est attrayant, on s'y promène à pied dans des rues piétonnes, et personne ne s'en plaint! Pourquoi? Parce que Berne a fait les bons choix en matière d'organisation urbaine, ce qui a permis de conserver les petits bistros et les commerces de proximité, comme le boulanger, le libraire... Tout cela existe encore, à Berne, mais plus à Genève.

Mesdames et Messieurs de la droite, n'accusez pas la politique actuelle de la gauche d'être responsable de cette situation! Faites plutôt votre mea culpa, car c'est vous qui avez la majorité au Grand Conseil depuis sa création – sauf les quatre ans où la gauche était majoritaire! Vous n'avez réussi à faire de Genève que

ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une ville triste et un supermarché à ciel ouvert! Je comprends que cela vous pose problème et vous donne envie de faire porter le chapeau à ceux qui sont favorables aux zones 30 km/h.

Ces zones 30 km/h, elles sont très bien... Ou plutôt, elles seraient très bien, s'il y avait quelque chose à y vivre! Certes, elles sont nécessaires en périphérie, mais je dirais que le centre-ville piétonnier, lui, n'existe même plus. C'est une évidence que la droite doit reconnaître, au lieu de hurler contre la gauche en l'accusant de vouloir opposer telle population à telle autre. Pourtant, c'est bien ce que fait cette même droite, en transformant le centre-ville de Genève en un endroit mort, et en laissant la périphérie se développer comme elle peut.

Cette périphérie a pour vocation d'accueillir des habitations. Je comprends bien que ses habitants entendent défendre leur confort et ne veulent pas voir des voitures traverser comme des folles des lieux destinés, en fait, au vivre ensemble. C'est pourquoi nous soutiendrons le projet de zone 30 km/h de la proposition PR-784.

De manière générale, nous ne considérons pas l'instauration de zones 30 km/h comme un dogme, mais que faire d'autre? Reconfigurer le centre-ville? Dans ce cas, Mesdames et Messieurs, nous vous attendons au tournant et nous espérons que vous voterez le projet d'arrêté PA-78 actuellement à l'étude à la commission de l'aménagement. C'est peut-être lui qui nous permettra de faire de Genève une ville aussi agréable à vivre que Berne, par exemple.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voulais répondre à M. Froidevaux. A la fin de son raisonnement, il nous disait que les Rues-Basses souffraient et allaient bientôt mourir, car on ne peut plus y accéder en voiture. Je me demande si je vis bien dans la même ville que M. Froidevaux! Il suffit de se rendre un samedi après-midi dans les Rues-Basses, pour constater que la réalité est tout autre.

Les dernières statistiques montrent que plus de 80% des achats dans l'hypercentre sont effectués sans véhicule motorisé. On voit bien que la droite, parfois, vit dans un monde dépassé qui n'est plus celui d'aujourd'hui! Si M. Froidevaux pense vraiment que la piétonisation des Rues-Basses nuit au commerce, qu'il soit cohérent: j'attends de sa part une motion demandant la réintroduction de deux fois deux voies à cet endroit, pour favoriser le commerce!

M. Adrien Genecand (R). Mais où est donc l'Alternative? M. Buschbeck vient de dire exactement le contraire de ce que prétendait M^{me} Salika Wenger quant à la vision de la gauche pour le centre-ville de Genève! Pour ma part, je suis fier de notre centre-ville puisque, contrairement à ce qu'affirme M^{me} Wenger,

il est animé. Je crois fermement au développement et à la croissance de Genève, car je pense que c'est un bien.

Il est absolument incompréhensible que l'on nous reproche de vouloir empêcher l'animation du centre-ville, alors que nous avons tendu la main à la gauche pour y créer des rues piétonnes, en échange de la construction de parkings en sous-sol. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, nous sommes ouverts au déblocage de la situation en termes de mobilité, à condition que vous nous laissiez construire des parkings souterrains sous les zones piétonnes.

Ainsi, tout le monde pourra circuler à travers la ville comme le veut la Constitution, quel que soit son moyen de transport. Le peuple a été très clair à ce sujet! Qu'on le veuille ou non, il a décidé de garantir la liberté du mode de transport, c'est un fait! Que cela plaise ou non à la gauche! Il est faux d'opposer les nantis qui habitent en ville de Genève aux autres, qui ne peuvent pas se permettre ce luxe et vivent en périphérie, contraints de se déplacer en voiture. Ce qu'il faut viser, c'est un canton de Genève où tout le monde peut circuler de la façon la plus harmonieuse possible. Pour cela, nous devons absolument trouver un moyen de nous entendre!

J'ai l'impression, quand la gauche parle de voitures, qu'il n'y a pas d'êtres humains dedans! C'est incompréhensible! Elle ne peut pas admettre – cela choque profondément les cycloterroristes! – que ces automobilistes soient éventuellement aussi des cyclistes. Mieux vaut estimer que chaque utilisateur de la voie publique a le droit de s'y déplacer en utilisant le mode de transport de son choix, et qu'il fait ce qu'il peut dans ce sens en fonction des moyens que la collectivité lui donne.

Voilà pourquoi nous sommes, quant à nous, fermement opposés à la bétonisation des rues. Cette mesure ne servira de toute façon à rien, puisqu'elle ne fait pas partie d'un concept global. Nous devons nous entendre sur un concept plus large à l'échelle du canton, en concertation avec l'Etat, pour voir comment permettre à tout le monde de se déplacer dans notre agglomération.

Voilà où j'aimerais un peu plus de courage de votre part, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! La mobilité n'est pas un jeu de mikado où le premier qui bouge est mort! Tout le monde doit pouvoir bouger! Il est vain de tirer sur les voitures, mais il faut se demander comment automobilistes, piétons, cyclistes et autres usagers de la route pourraient se déplacer ensemble de façon harmonieuse. A cet égard, l'acharnement de la gauche à vouloir bétonner des rues pour empêcher les automobilistes de circuler est déplorable.

M. Jacques Finet (DC). Je ne reviendrai pas sur tout ce qui vient d'être dit, mais j'aimerais faire deux remarques. M^{me} Wenger nous a démontré tout à l'heure

que les zones 30 km/h n'existaient pas. Si j'ai bien compris sa conclusion – c'est en tout cas ce que j'ai entendu – pour elle, ces dispositifs n'ont actuellement aucune utilité en ville de Genève. J'en prends acte!

M. Deshusses, lui, a évoqué les villes d'Ulm et de Stockholm. Pour ma part, je citerai Nuremberg et Vienne, qui sont dans le même cas... Certes, ces cités ont adopté un concept de centre-ville sans voitures, avec un système de livraison permettant aux gens d'acheter sans problème; mais M. Deshusses oublie de préciser que ces livraisons se font dans les parkings situés à proximité immédiate de l'hypercentre! Je lui demande donc où sont, à Genève, les parkings situés à proximité immédiate de l'hypercentre...

M. Rémy Burri (R). A entendre la gauche, ce soir, on a l'impression qu'elle veut profiter du développement des zones 30 km/h pour supprimer un maximum de places de stationnement et aménager le plus grand nombre possible de cousins berlinois, de gendarmes couchés et d'autres obstacles visant à entraver la circulation en ville. Croyez-vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que cela convaincra les gens d'utiliser les transports publics et que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes? Ce n'est pas du tout le cas!

Les zones 30 km/h nuisent à la qualité du service des transports publics, notamment parce que des éléments comme les gendarmes couchés les obligent à circuler à la vitesse d'un homme au pas. Or, ce qui convainc avant tout les gens d'utiliser les transports publics, c'est leur vitesse! C'est la rapidité avec laquelle ils leur permettront de se rendre d'un point à un autre! Je le répète, les zones 30 km/h pénalisent aussi les transports publics, c'est-à-dire justement la clientèle que la gauche veut attirer au centre-ville en y supprimant des places de stationnement. Il faut savoir, même si ces statistiques font mal, que près des trois quarts des déplacements automobiles au centre-ville sont dus à la recherche d'un lieu où se garer.

Par conséquent, prétendre qu'il faut supprimer les places de stationnement pour résoudre le problème de la circulation à Genève est une hérésie! S'il y en avait davantage, beaucoup moins de gens tourneraient en rond pour chercher une place en polluant. Mesdames et Messieurs de la gauche, cessez de vouloir nous faire croire le contraire et de nous imposer ces zones 30 km/h et ces gendarmes couchés qui nuisent à la qualité de vie au centre-ville!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 42 oui contre 27 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 289 030 francs destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h existantes dans les quartiers Cluse-Roseaie et Mervelet et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 289 030 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

14. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices» (P-248 A)¹.**Rapport de M. Alexandre Wisard.**

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 28 avril 2010. Sous la pacifique présidence de M. Rémy Burri, puis de M^{me} Silvia Machado puis, en remplacement, de M^{me} Nicole Valiquer Greccuccio, la commission a examiné cet objet lors de ses séances du 10 mai, 1^{er} et 22 novembre et 6 décembre 2010.

Le rapporteur adresse ses vifs remerciements à M^{me} Nathalie Bianchini pour ses notes de séances utiles à la rédaction du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 mai 2010*Audition des pétitionnaires*

La commission accueille le représentant de l'Association Sauvons les Petits-Délices (ASPeD) porteur de la pétition, en la personne de M^{me} Florance Plojoux, présidente, accompagnée de M^{mes} Suzanne Kathari et Berthe Malatesta, et de MM. David Reffo, Félix Locca et Jacques Menoud, tous résidents de la rue Madame-de-Staël.

M^{me} Plojoux précise d'entrée que la présente pétition vise à sauvegarder deux villas ainsi que leur arborisation aux «Petits-Délices». La pétition s'oppose à la surdensification du quartier, et estime que la crise du logement qui sévit actuellement à Genève ne justifie pas de construire n'importe quoi, n'importe où.

En l'occurrence, le projet contesté prévoit la démolition d'une villa privée et d'une autre propriété de l'Etat de Genève, louée à l'Ecole Farny depuis 1950. Une école qui accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans.

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée, 5994.

Le Conseil d'Etat a déposé, en novembre 2008, une demande de démolition de la villa propriété de l'Etat et de la villa privée voisine, afin de favoriser un projet de construction de trois immeubles sur six niveaux.

Aujourd'hui, une autorisation préalable de construire est en force qui prévoit à la place des deux villas existantes un immeuble de 30 logements dont une quinzaine en logements d'utilité publique (LUP), avec des activités commerciales au rez-de-chaussée ainsi qu'un parking souterrain.

M. Menoud ajoute que le problème central de ce projet de construction est la surdensification de la ville. Les immeubles projetés dans le square actuel, vu leurs gabarits, vont supprimer la lumière dans les immeubles voisins existants et supprimer un espace de verdure existant. De plus, le projet soutenu par l'Etat prévoit d'autoriser la surélévation des immeubles qui forment un îlot.

Il précise qu'habiter en ville demeure un choix, mais que ses habitants ont droit d'avoir des conditions de vie confortables.

L'îlot concerné possède actuellement une densité de 3, ce qui est comparable avec l'existant aux Pâquis, aux Eaux-Vives ou dans la Vieille-Ville. Avec ce projet, la densité va monter jusqu'à 3,3.

Aux questions de la commission, on retiendra que:

- les pétitionnaires n'ont pas encore été auditionnés par le Grand Conseil, bien que la pétition lui ait été envoyée;
- certains pétitionnaires se sont opposés ou ont fait recours contre la demande préalable en autorisation de construire;
- le projet de reconstruction respecte les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dérogation aux distances. Par contre, les nouveaux bâtiments mettent les anciens hors la loi;
- la largeur de la rue va passer de 16 à 12 mètres;
- les observations faites par les pétitionnaires, dans le cadre de la procédure en autorisation, n'ont pas été prises en compte. Seul un accusé de réception leur a été adressé;
- les pétitionnaires n'ont pas été contactés pour faire évoluer le projet.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

Elle accepte à l'unanimité des commissaires présents la proposition du président de la commission d'auditionner le conseiller administratif Rémy Pagani et ses services.

Elle accepte également d'auditionner un représentant du Département des constructions et des technologies de l'information en charge du projet et décide de procéder à un déplacement sur le site.

Séance du 1^{er} novembre 2010

Audition du magistrat M. Rémy Pagani

M. Pagani rappelle que, selon le plan directeur de la ville de Genève récemment adopté, la possibilité est offerte de construire 3600 logements d'ici à 2020.

Dans ce contexte, la Ville s'attache à dénoyauter les cours d'immeubles, comme aux Pâquis, où des petits ateliers devaient faire place à des logements, que le magistrat juge insalubres. Il s'agit là d'éviter une surdensification.

M. Pagani préfère construire là où cela est possible, comme sur les terrains en face du parc des Chaumettes ou encore sur le site d'Artamis.

Pour revenir au sujet des Délices, la densification paraissait possible et ses services ont rendu un préavis favorable dans le cadre de la demande préalable en autorisation de construire, pour autant que le projet soit monté en concertation avec les habitants du secteur. Or cette concertation n'a pas eu lieu.

Aux très nombreuses questions des commissaires, le président du département des constructions et de l'aménagement répond que:

- la Ville de Genève est prête à revenir sur son préavis favorable, puisque l'une des conditions qu'il contenait n'a pas été respectée par l'autorité cantonale en matière de construction;
- la Ville donne quelque 1500 préavis par année, pour des projets qui vont de modifications sur un mur à des plans localisés de quartier. Près d'un tiers de ces préavis seraient actuellement écartés par l'autorité cantonale (DCTI), ce qui ne s'était jamais vu, selon M. Pagani;
- la Ville a effectivement demandé que le rez-de-chaussée soit occupé par des activités et qu'un maximum de logements soient construits. Toutefois, le magistrat estime que la surdensification est effective dès que l'on atteint un indice de 3,5, ce qui au demeurant n'est pas le cas en ce qui concerne l'objet de la pétition;
- le département a préavisé favorablement le dossier sans connaître, à l'époque, le potentiel de surélévation dans le secteur. Si l'on rajoute aujourd'hui toutes les surélévations possibles des immeubles alentour, on arrive alors effectivement à une surdensification, ce que la Ville de Genève prouvera dans le cadre de son préavis défavorable concernant la demande définitive en autorisation de construire.

Séance du 22 novembre 2010

Visite sur place aux Délices

La commission se déplace sur le site, à midi, et procède notamment à la visite du préau de l'Ecole Farny.

Accompagnée de la directrice de l'école, M^{me} Chatenoud, rencontrée sur place, la commission découvre la maison qui date de 1912 et se voit confirmer que cette institution pédagogique s'est associée aux habitants voisins pour contester le projet.

La directrice ajoute que, si un projet devait se développer sur la parcelle privée voisine, celui-ci serait beaucoup plus raisonnable.

Les responsables de l'Ecole Farny sont ouverts à tout projet sensé, comprenant aussi l'aménagement d'un parc.

Enfin, l'Ecole Farny est favorable à la proposition d'ouvrir le préau aux enfants du quartier.

Séance du 6 décembre 2010

Audition de M. Jacques Moglia, attaché de direction à la Direction générale de l'aménagement du territoire (DCTI)

M. Moglia confirme que le terrain concerné est composé de deux parcelles, dont l'une est propriété de l'Etat de Genève. La requête préalable 18147 a été autorisée le 7 janvier 2010 et contestée par l'Association Sauvons les Petits-Délices.

Suite à un vice de forme imputable au DCTI, l'autorisation de construire a été cassée.

Le projet a donc été redéposé et à nouveau autorisé au stade préalable. Il consiste à utiliser les dispositions de la zone 2 ordinaire, mais pas dans leur totalité.

En effet, le projet comporte un immeuble avec rez + 4 étages + attiques, pour 36 logements au total et des arcades au rez-de-chaussée. Or les nouvelles dispositions de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) auraient permis la construction d'un ou deux niveaux supplémentaires, ce qui n'a pas été proposé par les promoteurs.

L'ensemble des services cantonaux ou municipaux ont donné leur accord, parfois sous conditions.

M. Moglia indique, cependant, qu'il subsiste trois réserves pour déposer le dossier définitif en autorisation de construire:

- les aspects qualitatifs des aménagements des espaces extérieurs doivent être précisés;
- le rez-de-chaussée commercial donnant sur la rue des Délices doit rester ouvert au public;
- en contrebas de la rue Samuel-Constant, l'accès au garage souterrain prévu doit faire l'objet d'une optimisation de son nivellement afin d'en limiter l'impact visuel.

Pour les droits à bâtir de l'Etat, et donc non privés (une des deux parcelles concernées étant propriété de la collectivité), M. Moglia ajoute que 57% des surfaces de plancher seront dévolus à des logements d'utilité publique.

Sur le plan patrimonial, M. Moglia informe la commission que le Service des monuments et des sites (DCTI) a relevé un certain intérêt pour les deux villas, sans que cela ne nécessite sauvegarde, ni mise à l'inventaire ou encore classement.

Enfin, les dimensions réduites de ce secteur ne sauraient, selon M. Moglia, justifier un plan de site. Il indique, pour le surplus, que la commission d'urbanisme ne s'est pas prononcée, le secteur étant trop petit.

L'Ecole Farny a reçu son congé avec effet au 30 septembre 2010, l'échéance réelle étant le démarrage des travaux. Cette école pourrait, le cas échéant, être relogée au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment.

En synthèse, pour le représentant du DCTI, il s'agit d'une opération raisonnable.

M. Moglia termine sa présentation en précisant qu'un processus est en cours de finalisation au DCTI afin d'attribuer la parcelle de l'Etat en droit de superficie soit à des coopératives, soit à des fondations, entités qui devront ouvrir le chantier dans un délai maximal de six mois une fois l'autorisation de construire entrée en force.

Aux diverses questions des commissaires, il apparaît pour le représentant du DCTI que:

- un indice de densité de 3,3 est ordinaire et qu'il pourrait monter jusqu'à 4 sans impliquer de surdensification. Par exemple, la Vieille-Ville a un indice de densité de 4, ce qui équivaut à celui des Pâquis ou des Eaux-Vives. Il est vrai que de telles densités induisent un moindre ensoleillement, compensé cependant par la présence de commerces et le mouvement lié aux activités diverses;

- la densité actuelle de 3 tient compte des surfaces de plancher des deux villas existantes;
- la hauteur des bâtiments prévus sera de 15,47 m pour la partie basse et de 20,24 m pour la partie haute, alors que les promoteurs auraient pu monter jusqu'à 27 m pour une zone 2 ordinaire;
- l'ensoleillement des appartements à construire ou existants sera moindre;
- le dossier est actuellement pendant à la commission de recours. En cas de décision favorable pour le DCTI, une autorisation définitive pourrait être délivrée dans les six mois;
- la même pétition est actuellement traitée par la commission de l'aménagement du Grand Conseil, qui n'a pas encore rendu son rapport;
- la direction de l'aménagement au DCTI n'a pas été sollicitée pour analyser l'habitabilité globale du secteur après projet, au regard de la densification issue du projet et des possibilités de surélévations dans le secteur, déjà assez dense aujourd'hui. C'est en fait l'Office des patrimoines et sites au même DCTI qui est principale autorité en la matière, au titre de l'intérêt historique ou patrimonial des bâtiments, histoire de ne pas hypothéquer les vues ou l'ensoleillement;
- l'Office des patrimoines et sites n'a pas émis de remarques particulières sur le projet contesté par la présente pétition.

Discussion et vote

Pour la représentante du Parti libéral, ce projet est un compromis acceptable. Même si le souci des habitants riverains est compréhensible, il y a 36 nouveaux logements en jeu. La densité, tout comme l'habitabilité des futurs appartements, lui paraît correcte, d'autant plus que les lois et règlements permettraient la construction de deux étages supplémentaires. Elle conclut au classement de la pétition.

Le Parti démocrate-chrétien fait le parallèle entre l'examen de la présente pétition et celle relative à la sauvegarde d'une maison du début du XX^e siècle sise au chemin du Velours. Il fait part de son trouble entre protéger d'anciennes demeures ou favoriser la construction de nouveaux logements. Il demande le report du vote.

Le représentant des Verts propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Le débat sur l'éventuelle surdensification soulève effectivement des questions: il s'agit ici d'un périmètre déjà densément construit et ces deux villas non classées et non inscrites à l'inventaire sont toutefois bien implantées dans le quartier. Les Verts se déclarent préoccupés par le manque de luminosité et donc l'habitabilité des futurs logements et de ceux qui existent aux alentours.

L'Union démocratique du centre soutient le raisonnement des Verts et ajoute que, dans cette affaire, l'Etat de Genève, propriétaire d'une des deux parcelles concernées par cette promotion, est juge et partie: on pourrait penser qu'il veuille réaliser sa propriété.

Son représentant estime que ce n'est pas avec ce genre de projet que la crise du logement va être résolue, le problème de l'ensoleillement étant particulièrement important. Il ajoute que ce projet est indigne d'une société du XXI^e siècle. L'Union démocratique du centre conclut au renvoi de cette pétition au Conseil administratif, qui devra prendre ses responsabilités.

Le Parti socialiste soutient également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, compte tenu des problèmes de surdensification et de garantie d'une certaine qualité de vie en ville.

Le représentant du Parti radical a été convaincu par la présentation du représentant de la Direction générale de l'aménagement du territoire au DCTI et soutient donc le classement de la pétition. Le projet mérite d'aller jusqu'au bout, même si la notion de surdensification l'interpelle.

A gauche toute! propose le renvoi au Conseil administratif afin de défendre la qualité de l'habitat. Son commissaire rappelle que ce quartier a déjà subi des surélévations.

La présidente de la commission des pétitions met aux voix le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 8 oui (2 AGT, 2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 3 non (2 L, 1 R) et 2 abstentions (DC).

Par conséquent, la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Annexe mentionnée

SÉANCE DU 19 JANVIER 2011 (soir)
Pétition: sauvons un espace vert aux Délices

4943

COPIE

ASPeD – Association Sauvons les Petits-Délices
C/o Florance PLOJOUX (présidente)
7 rue Madame-De-Staël | 1201 Genève

Chancellerie d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 24 avril 2010

Pétition « Sauvons un espace vert aux Délices »

Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillers d'État,

L'État de Genève, associé à un propriétaire privé, a déposé une demande de démolition de deux maisons situées dans le quartier des Délices face à l'Institut Voltaire (FAO 7.11. 2008). En parallèle, il a été déposé une demande préalable de construction d'une imposante barre de trois immeubles (15 m. à la corniche, rez + 4 étages + attique). Le DCTI a accepté ces demandes en date du 13 janvier 2010.

Ces deux maisons et leur jardin offrent une poche de verdure et constituent un poumon vert non négligeable dans un quartier déjà très dense. Cette arborisation participe à la qualité de vie de ce quartier. L'une des deux maisons abrite une petite école privée, l'école Fanny, qui existe depuis 1925. Ses locaux sont loués à l'État depuis 1956. C'est un lieu de vie intellectuelle, sociale et humaine, où les enfants apprennent à être et à faire. De plus, l'école apporte une présence chaleureuse à un quartier qui a connu récemment des problèmes liés au trafic de drogue. Elle scolarise annuellement cinquante enfants de 6 à 12 ans.

En outre, ce site historique demande une attention particulière. En effet avec l'Institut Voltaire, ces deux villas constituent un ensemble représentatif du patrimoine urbain du XVIII et XIXème siècle. Un préavis défavorable à la démolition de ces deux villas a été émis par le Service des Monuments et des Sites. « (...) pour des raisons environnementales (importante valeur de dégagement pour l'ensemble classé des Délices de Voltaire) et urbanistiques, il se prononce défavorablement à la demande de démolition. » (Préavis du SMS du 25 mai 2009).

L'urgente nécessité de logements à Genève ne doit pas permettre de construire, n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. La densité actuelle de logements dans notre quartier est forte mais équilibrée. Le projet d'immeubles sur le site des « Petits-Délices » comprendra une trentaine d'appartements. L'exploitation maximum des gabarits légaux conduira à dégrader l'habitabilité non seulement des logements voisins, mais également des logements projetés. Pour 80% des nouveaux logements, les dégagements visuels seront réduits à 12 m. sur la rue Samuel-Constant et 16 m. sur cour et leur ensoleillement en hiver sera nul. De plus les immeubles environnants sont susceptibles d'être surélevés (Loi 10088). D'où une augmentation de la densité et la péjoration des caractéristiques liées la question énergétique (panneaux solaires, énergie passive etc.). Sans compter que les logements du périmètre subiraient à leur tour d'importantes nuisances.

Au cours de la procédure d'instruction des dossiers, les habitants du quartier se sont manifestés à la Police des constructions du DCTI pour faire part des remarques et des questions soulevées par ce projet, et cette démarche est restée sans réponse (Lettre du 5 décembre 2008). D'autre part, le Conseil Administratif de la Ville de Genève a demandé aux requérants de consulter les habitants du quartier et cette demande est restée également lettre morte.

Etant donné la valeur historique des bâtiments concernés, l'espace vert de leurs jardins et l'indigne augmentation de la densité que représente le projet, les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil d'État:

1. La conservation de l'école (bâtiment F228) et de la maison voisine (F66), la conservation de l'intégrité des parcelles (n°1860, n°6783, n°1430) et leur arborisation ;
2. L'inscription de l'école et de la maison voisine à l'Inventaire du Patrimoine et des Sites ;
3. L'établissement d'un Plan de Site sur les parcelles susmentionnées.

A ce jour, cette pétition a récolté le soutien de 2600 citoyens.

Par la présente, nous sollicitons le Conseil d'État afin qu'il nous accorde une entrevue et, dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nous prions le Conseil d'État d'agréer nos salutations distinguées.

Florance PLOJOUX (présidente)

Annexes : Exemplaires originaux de la pétition.

Copies : M. Guy METTAN, Président du Grand Conseil & Mme Vera FIGUREK, Présidente du Conseil Municipal de la ville de Genève.

Premier débat

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe soutiendra le renvoi de la pétition P-248 au Conseil administratif pour les motifs suivants. Nous sommes opposés à la surdensification du quartier des Délices, qui a déjà subi la surélévation de plusieurs immeubles. Pour nous, même la gravité actuelle de la crise du logement ne saurait justifier de construire n'importe quoi, n'importe où.

En l'occurrence, ce projet a été contesté par les habitants en raison de la surdensification escomptée, et du fait qu'il empêchera la lumière de passer dans les immeubles voisins et l'espace de verdure existant dans ce secteur. De plus, il prévoit la surélévation d'immeubles formant un îlot et la suppression des locaux où est située l'Ecole Farny, qui accueille depuis 1950 des enfants de 6 à 12 ans.

La pétition P-248 est également traitée à la commission d'aménagement du canton, au Grand Conseil. Ses auteurs étaient déjà intervenus dans le cadre de la procédure en autorisation de construire, mais leurs observations n'ont pas été prises en compte et ils n'ont été ni contactés, ni informés.

De son côté, la Ville de Genève avait rendu un préavis favorable, dans le cadre de la demande préalable, à condition que le projet soit réalisé en concertation avec les habitants du quartier. Or, cette concertation n'a pas eu lieu. La Ville doit donc revenir sur son préavis, puisque les cautions qu'elle avait mises n'ont pas été respectées par l'autorité cantonale en matière de construction. De toute manière, l'autorisation de construire contestée par les habitants a été cassée, à la suite d'erreurs de procédure du Département des constructions et des technologies de l'information. Le projet a été représenté et à nouveau autorisé au stade préalable – mais toujours sans aucune concertation avec les habitants!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est donc en toute logique que je vous propose, au nom du groupe A gauche toute!, le renvoi de la pétition P-248 au Conseil administratif, pour lui permettre de défendre la qualité de l'habitat de ce quartier.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S). La commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires qui, sur la base de motifs justifiés, demandent la sauvegarde de l'espace vert du parc des Délices, ce quartier étant déjà surdensifié. A juste titre, ils ne veulent pas d'habitations les unes sur les autres. Près de chez

moi, par exemple, à la rue des Pavillons, un immeuble avec cour a été construit tout près d'un autre. C'est l'une des raisons pour lesquelles le groupe socialiste estime qu'il faut préserver la qualité de vie dans les quartiers.

La commission des pétitions s'est rendue dans le quartier des Délices pour voir sur place ce qu'il en était du parc, des maisons, de la vue, de la qualité de vie urbaine. Nous, les socialistes, nous nous battons pour développer le logement à Genève, cela est clair! Nous avons le slogan «un logement, un travail» – mais pas à n'importe quel prix. En effet, nous voulons également garantir la qualité de vie en ville, par exemple en sauvant l'espace vert des Délices. Pour ces raisons, nous demandons au Conseil municipal de renvoyer la pétition P-248 au Conseil administratif.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut reconnaître que le Parti démocrate-chrétien était très partagé au sujet de la pétition P-248. En effet, dans les circonstances actuelles, devoir opter entre qualité de vie et création de logements s'avère un choix cornélien, car l'une et l'autre thématique sont au cœur de notre action politique.

Cependant, il faut bien avouer que nous pouvons difficilement refuser tout net la construction de nouveaux logements, alors que de trop nombreuses familles s'entassent dans des appartements exigus et que bien des jeunes adultes doivent reporter leur départ du nid familial à cause de la crise du logement. Sans oublier non plus toutes celles et tous ceux qui travaillent à Genève ou dans le canton, et qui passent parfois plusieurs heures sur les routes ou dans le train pour regagner leur domicile, alors qu'ils ne demanderaient pas mieux que d'habiter à proximité de leur lieu de travail. Ces problèmes, nous ne pouvons pas les ignorer!

Vivre au centre d'une moyenne ou grande ville telle que Genève est un luxe, qui implique parfois quelques concessions. Parmi elles, les éventuels désagréments liés à la présence d'un voisinage un peu plus rapproché. Il nous est apparu que le projet prévu entraînait finalement une densification acceptable de la zone des Délices, puisqu'elle la ferait passer d'un indice de 3 à un indice de 3,3. En outre, il faut souligner que les promoteurs ont eux aussi fait des concessions, puisqu'ils ont renoncé à la construction de deux étages supplémentaires. Quant à l'Ecole Farny, installée actuellement sur l'une des parcelles concernées, elle serait relogée.

Enfin, la diminution de l'ensoleillement dans les bâtiments voisins serait moindre. Certes, il s'agit là d'un inconvénient, mais de nombreuses rues genevoises connaissent la même situation, notamment aux Eaux-Vives, aux Pâquis et dans la Vieille-Ville, et elles n'en sont pas moins appréciées des personnes qui y vivent.

Pour déterminer notre position sur la pétition P-248, nous avons mené une réflexion prenant en compte, d'un côté, l'intérêt légitime et acceptable des habitants actuels qui tiennent à garder un environnement agréable et, de l'autre, celui de 30 familles en attente d'un logement répondant à leurs besoins. Nous en sommes conscients, il ne s'agit peut-être que d'une goutte d'eau dans la mer mais, au Parti démocrate-chrétien, nous pensons que la politique des petits pas n'est pas à négliger et nous encourageons toutes les initiatives qui contribuent à la construction de logements de qualité pour la classe moyenne. Cette dernière ne trouve plus à se loger en ville – et ce ne sont pas les projets de surélévation inaccessibles à son budget de plus en plus serré qui amélioreront la situation.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la construction que refuse la pétition P-248 va dans le sens de la politique que nous défendons, à savoir la densification de la ville et la construction de logements. Elle ne porte pas atteinte à l'écrin du parc Voltaire, qui reste un poumon de verdure dans le quartier. Pour toutes ces raisons, nous voterons le classement de cette pétition. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà un cas délicat, puisque s'y opposent deux exigences auxquelles nous sommes – j'ai la faiblesse de le croire – tous attachés: d'une part, l'urgence de construire des logements; de l'autre, les conditions de vie des habitants. En effet, la suppression de l'espace vert et les surélévations envisagées nuiront sensiblement aux conditions d'habitation du voisinage immédiat.

Il faut donc choisir! Le choix de l'Union démocratique du centre s'est porté sur le maintien de bonnes conditions de vie, c'est pourquoi nous soutiendrons le renvoi de la pétition P-248 au Conseil administratif.

M. Rémy Burri (R). La pétition P-248 était très intéressante à traiter. Personnellement, j'ai appris beaucoup de choses en termes de densification de la ville, et cela m'a permis de mieux connaître un quartier. Je me suis rendu sur place, lorsque les habitants du quartier ont eu l'heureuse initiative de présenter les conséquences du projet en fonction des gabarits des nouveaux immeubles prévus, et de donner des explications assez circonstanciées à toutes les personnes présentes.

Le groupe radical a déjà évoqué ce sujet à de nombreuses reprises, et il a passablement hésité pour savoir quelle position adopter par rapport à la pétition P-248. Il est vrai que se pose un problème de surdensification, comme l'un de mes préopinants vient de le dire, car les Délices passeront d'une densité de 3 à 3,3. Cependant, nous estimons qu'il ne s'agit pas là d'une surdensification inac-

ceptable. Je rappelle que des quartiers comme les Pâquis ou la Vieille-Ville ont une densité qui peut atteindre un indice de 4, ce qui est encore autre chose! Or, à ma connaissance, leurs habitants ne sont pas tous névrosés à cause de leurs conditions de vie!

Nous pensons donc que ce projet de construction aux Délices est acceptable. Nous estimons même qu'il est assez modeste, puisque les promoteurs ont eu la sagesse de renoncer aux deux étages supplémentaires initialement prévus, lesquels auraient drastiquement nui à la qualité de vie des habitants des immeubles voisins. Pour ces raisons, le groupe radical proposera le classement de la pétition P-248.

M. Grégoire Carasso (S). Comme tous les groupes du Conseil municipal, dans le cadre de la pétition P-248, les socialistes ont dû faire une pesée d'intérêts entre une vision large du besoin impératif de créer des logements à l'échelle du canton, voire de l'agglomération genevoise, et le risque que cela peut représenter en matière de qualité de vie.

Dans le cas présent, les 30 logements qu'il est prévu de créer ne seraient que des cages à lapins, il faut dire la réalité telle qu'elle est! De plus – cela a été relevé par tous les groupes – la surdensification de ce quartier déjà très dense due à la construction de nouveaux immeubles nuirait à la qualité de vie de ses habitants actuels. En effet, les Délices sont situés au centre-ville, c'est-à-dire dans un périmètre qui souffre de toutes les nuisances appelées tout à l'heure par tous les partis la bouche en cœur.

Dans ce dossier, le groupe socialiste adoptera une position cohérente à tous les échelons politiques, aussi bien au niveau communal qu'au Canton. Selon nous, les gouttes d'eau dans la mer que représente la création de cages à lapins dans des quartiers particulièrement denses – ils ne sont pas nombreux, mais Saint-Jean en fait partie – ne résoudront nullement la crise du logement. Nous considérons donc que ce genre de projet est superflu, contrairement aux grands projets de développement que nous soutenons.

C'est là où je voulais en venir: le Parti socialiste est même favorable au déclassement des Cherpines, bien que ce dossier fasse l'objet d'un arbitrage difficile au sein de notre groupe. Je souhaite mettre en évidence la cohérence de notre position. En effet, les partis de droite qui sont prêts à nuire à la qualité de vie des habitants des Délices – à l'exception de l'Union démocratique du centre, je tiens à le souligner et à le saluer – sont les mêmes qui, dans les communes maîtrisées par l'Entente où il y a de l'espace et où le taux de densification varie entre 0,1 et 0,2, bloquent des projets de constructions réellement susceptibles de résoudre efficacement et durablement la crise du logement à Genève.

Il est vrai que, en ce qui concerne la pétition P-248, le groupe socialiste a mis un certain temps à prendre position. Plusieurs conseillers municipaux habitant le quartier des Délices – j'en suis – ont dès le départ souhaité soutenir cette pétition. Je peux déjà informer le Conseil municipal qu'une autre pétition a été lancée à quelque 250 m de là, où une maison avec un parc – autre mini-poumon ou alvéole de verdure – fait l'objet d'un projet de destruction en vue de la construction d'un immeuble selon toute vraisemblance illégal. En effet, cela créerait avec les bâtiments existants des vis-à-vis directs et des murs borgnes de manière encore plus flagrante que dans le cas dont nous débattons ce soir.

On voit bien que les seuls projets portés avec enthousiasme par le Canton sont ceux qui entraînent la surdensification des quartiers de la ville de Genève, alors que, dans le cadre de plusieurs grands dossiers, le Conseil d'Etat et toutes les petites communes de droite se livrent à une guérilla juridique et politique pour n'avoir à construire qu'un minimum de logements. J'insiste sur le fait que les emplacements concernés n'ont pas une densité de 3 ou de 4, mais de 0,1 ou de 0,2, voire de 0,3.

Tout le monde sait pertinemment – avec un peu de bonne foi politique – que c'est la gestion efficace de ces grands dossiers-là qui nous permettra de résoudre la crise du logement. Mais il faudra d'abord que les partis de l'Entente qui maîtrisent tous ces leviers politiques soient prêts à prendre le problème à bras-le-corps, avec un peu plus de cohérence que jusqu'à présent.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En des temps qui ne sont pas si lointains, le Conseil municipal avait été saisi d'un rapport de la commission de l'aménagement particulièrement circonstancié et bien rédigé par les soins de M. Deshusses, qui s'était montré très convaincant. Ce document avait trait à l'incidence de la densité d'habitat sur la qualité de vie, et sa conclusion était qu'il n'existe pas de lien entre les deux. Nous en avons un exemple flagrant à Genève: la commune la plus dense du canton – et même de Suisse – est bien sûr Carouge, où chacun sait combien la qualité de vie est enviable, en particulier dans le Vieux-Carouge.

Par conséquent, tout débat fondant un refus de construction d'immeubles sur la nécessité de préserver la qualité de vie est insensé. A contrario, il ne suffit pas de densifier un quartier pour en garantir la qualité de vie! En effet, il faut que cette densification soit de qualité, à l'exemple de ce que l'on peut observer quotidiennement à Carouge et de ce que M. Deshusses évoquait dans son rapport.

En termes de qualité de vie, il ne faut donc pas parler de la densité, mais plutôt de l'intérêt d'un quartier. Celui-ci gagne souvent à accueillir un peu plus d'habitants, qui feront mieux vivre le commerce local. Je pense à la poste de Saint-Jean, en faveur de laquelle le magistrat Tornare se battait vainement, il y a quelques

années, car elle était menacée en raison du manque de clients. Cet exemple est tout à fait typique de la nécessité d'avoir une densité suffisante, dans les quartiers, pour garantir l'existence de certains commerces qui contribuent à la qualité de vie.

Dans ce sens, le projet en cause ce soir, étant donné qu'il tend à accroître le nombre d'habitants des alentours, est susceptible de résoudre l'impossible quadrature du cercle de M. Tornare quant à la poste de Saint-Jean, mais également de sauver l'ensemble des commerces du quartier – aussi bien les épiceries que d'autres, plus importants – qui ne peuvent survivre sans un achalandage suffisant. On voit donc que l'accroissement de la densité d'habitat n'a aucune conséquence négative sur la qualité de vie d'un quartier, bien au contraire!

Sur un plan plus général, je me dois de lever un argument souvent avancé par l'Alternative du Conseil municipal, qui prétend à longueur de séances que le manque de logements à Genève est dû au magistrat cantonal en charge de la construction. Selon vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, ce conseiller d'Etat n'aurait pas l'enthousiasme nécessaire pour réaliser des logements. Mais, au-delà des discours, nous avons tous une conscience objective du vécu des quartiers genevois, et nous savons très bien qu'il est difficile de construire. En effet, toute proposition de construction est immédiatement suivie de recours ou de pétitions comme la pétition P-248. Ce n'est pas une surprise, et nous accueillons ces réactions avec l'attention que la politique nous commande d'y apporter.

Aujourd'hui, la majorité Alternative du Conseil municipal, en demandant le renvoi de la pétition P-248 au Conseil administratif sous le seul prétexte de la surdensification du quartier des Délices, fait preuve d'un manque de cohérence. D'habitude, la gauche accuse la droite d'être incapable de lever les oppositions aux projets de construction de logements, mais là, cette même gauche s'arc-boute sur son refus d'un tel projet!

C'est au point que M. Carasso en vient à dénigrer le fait même d'habiter! Selon lui, ce projet ne concerne pas la création d'appartements, mais de locaux traditionnellement réservés aux lapins dans des arrière-cours de ferme! Cette affirmation est ignoble à l'égard des citoyens qui ont l'intention et le besoin d'habiter quelque part! C'est même inadmissible vis-à-vis de nos enfants, qui sont peut-être encore logés chez nous aujourd'hui, mais qui devront trouver à se loger demain. On n'a pas le droit de tenir ce langage!

Si l'on estime qu'un type de logement ne convient pas dans un endroit donné, on doit objectiver son jugement, on ne peut pas se contenter de généralités et de l'argument de la surdensification. Et on ne peut pas non plus traiter ces nouveaux logements de clapiers! Il faut expliquer concrètement ce qui s'oppose à la construction de tel ou tel immeuble à tel ou tel endroit. Le langage que nous venons d'entendre dans la bouche de M. Carasso légitime tout acte d'opposition

à la construction. Or, nous savons que notre ville étouffe à cause de son incapacité de réaliser des logements!

Nous devons dépasser ce langage strictement généraliste et dire précisément ce que nous entendons construire et pourquoi – ou, au contraire, sur quelle base nous nous opposons à un projet de construction. Mais préférer des propos à l'emporte-pièce pour justifier une position politique fondée sur ce que l'on pourrait appeler un asservissement aux lobbies, c'est nuire au domaine de la construction. Pourtant, dans nos programmes et même nos volontés politiques, nous sommes tous unanimement favorables à la création de logements. Par conséquent, le langage tenu par M. Carasso est inacceptable!

Dans le cas qui nous occupe ce soir, nous avons l'opportunité de créer 30 logements. Dans la pénurie actuelle, c'est beaucoup! Cela représente une solution pour 30 groupes familiaux. Nous ne pouvons pas leur dire, les mains dans les poches ou les bras ballants, que ces logements seraient indignes de leurs besoins, lesquels sont immédiats et urgents.

Nous savons que le vote des conclusions du rapport P-248 A est acquis d'avance mais, à cette occasion, il faudrait au moins mener une réflexion sur la nécessité de construire des logements, que nous reconnaissons tous. A cet égard, il convient d'avoir une politique claire et lisible. Or, je suis navré de le dire, ce que nous venons d'entendre de la part de la majorité Alternative du Conseil municipal n'est vraiment que du charabia politique!

M. Pierre Rumo (AGT). Le groupe A gauche toute! estime que la surdensification du quartier des Délices est réelle. Du reste, lorsque nous parlions des zones 30 km/h, tout à l'heure, M. Genecand a reconnu que nous vivons dans une ville très dense. Les Délices en sont un exemple frappant, et nous estimons que les habitants des rues concernées – la rue Samuel-Constant, la rue Madame-De-Staël, la rue des Délices – doivent être entendus.

Comme l'a rappelé M. Carasso, notre municipalité construit depuis plusieurs années un nombre relativement important de logements – même s'il n'est peut-être pas suffisant, malgré les efforts – notamment par le biais de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. C'est plutôt dans d'autres communes, notamment celles dirigées par l'Entente, qu'il est difficile de construire. Prenons par exemple les Communaux d'Ambilly, où un compromis a finalement été trouvé, mais sur la base d'un indice d'utilisation du sol largement inférieur à ce qui avait été établi initialement; par conséquent, les nouveaux appartements seront beaucoup moins nombreux que prévu.

Pour notre groupe, le facteur déterminant en matière de densification – notamment dans la surélévation d'immeubles – est la qualité de vie des habitants

en fonction d'un ensoleillement suffisant de leurs logements. Je rappelle que, à la rue des Délices, il y a déjà un immeuble qui doit être surélevé de deux étages – on le voit depuis la rue de Saint-Jean. Et ce genre d'opérations pourrait faire école.

Comme les auteurs de la pétition P-248, je souligne également que le Service cantonal des monuments et des sites a donné, le 25 mai 2009, un préavis défavorable à la démolition des deux villas nécessaire à la construction des nouveaux immeubles, et cela pour des raisons environnementales et urbanistiques. En effet, l'ensemble classé des Délices et de Voltaire a une valeur de dégagement considérable.

Quant aux cages à lapins dont a parlé M. Carasso, ce n'était peut-être pas un terme très adéquat. Il n'empêche que, selon les habitants actuels, l'exploitation maximale des gabarits légaux conduira à dégrader l'habitabilité non seulement des logements voisins existants, mais également des logements futurs, puisque 80% de ces derniers n'auront qu'un dégagement visuel réduit à 12 m sur la rue Samuel-Constant, et à 16 m sur cour; leur ensoleillement sera nul en hiver. De plus, un certain nombre d'immeubles voisins, notamment à la rue des Délices, sont susceptibles d'être surélevés.

J'aimerais encore donner l'exemple d'un immeuble situé à l'avenue de Frontenex, dans le quartier des Eaux-Vives. Il a été construit sur cour, à quelques mètres de deux autres immeubles dont les habitants regrettent de n'avoir pas fait opposition en temps voulu. Je crois qu'ils ont consulté des juristes trop tard... Maintenant, ces constructions sont situées à quelques mètres l'une de l'autre.

Pour notre groupe, il est évident que, s'il est nécessaire de construire des logements en ville de Genève, il ne faut pas le faire n'importe comment! La qualité de vie des habitants est importante. Nous demanderons donc, comme la majorité de ce plénum, le renvoi de la pétition P-248 au Conseil administratif.

M. Guy Dossan (R). Il est vrai que ce cas est délicat. Certes, les habitants actuels risquent de subir quelques nuisances et de perdre un certain confort, en raison de la construction de ces nouveaux logements. Mais le problème, c'est que tous les projets de ce genre en ville de Genève sont délicats pour la même raison! Dans tous les cas, certains habitants y perdront un peu de leur confort. Il ne faut pas rêver, la construction d'immeubles comme ceux de Sécheron, c'est fini! La Ville n'a plus de terrains!

Cela signifie que tous les projets de construction d'immeubles qui nous seront soumis à l'avenir ressembleront à celui dont nous débattons ce soir. Nous ne pourrons plus créer plusieurs centaines de logements à la fois, mais nous devons nous contenter de petites gouttes d'eau dans la mer à raison de 30 logements par-

ci par-là. Certes, le projet des Délices entraîne une surdensification du quartier, mais c'est le centre-ville, pas la campagne!

Comme l'a dit mon préopinant radical tout à l'heure, nous avons hésité avant de savoir si nous voterions pour ou contre le classement de la pétition P-248. Bien sûr, ce dossier est délicat, mais il l'est peut-être moins que d'autres. Il est vrai que les habitants actuels risquent de perdre un peu d'ensoleillement mais, par contre, l'argument du poumon de verdure n'est pas valable. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que ce quartier n'est pas dépourvu d'espaces verts! Le parc Voltaire est situé à côté de l'emplacement en question, le parc Geisendorf à 200 m, et on peut encore citer la couverture des voies CFF. D'autres quartiers ne peuvent pas en dire autant! Ce projet de construction n'est donc pas aussi catastrophique que certains voudraient nous le faire croire.

M. Carasso a signalé que le Parti socialiste était favorable aux grands complexes comme les Cherpines, mais c'est un peu facile, pour un conseiller municipal, de vouloir construire ailleurs que sur le territoire de la Ville! C'est toujours la même chose: on veut bien construire quelque chose, à condition que ce ne soit pas devant chez soi!

Je suis assez choqué par l'attitude qui consiste à refuser des projets de construction comme celui des Délices, sous prétexte qu'il s'agit de gouttes d'eau dans la mer. Je pense notamment à l'autre immeuble projeté à proximité de l'emplacement qui nous occupe ce soir, et qui fait lui aussi l'objet d'une pétition, selon M. Carasso. Bien sûr, la pétition P-248 est mal tombée, à quelques mois des élections municipales, et je pense que cette conjoncture joue un rôle dans la volonté de la majorité de la renvoyer au Conseil administratif.

Cependant, si nous refusons tout projet de construction qui est comme une goutte d'eau dans la mer, nous ne construirons plus rien à Genève! Tous nos partis, aussi bien à l'échelle cantonale qu'en Ville de Genève, sont favorables au développement du logement et l'ont inscrit dans leurs programmes politiques respectifs. Par conséquent, ceux qui refusent les projets de construction dès qu'ils posent le moindre problème devraient effacer de leur programme électoral leur prétendue volonté de créer des logements! Je le répète, des campagnes de construction comme à Sécheron, il n'y en aura plus pendant longtemps! A l'avenir, nous serons forcément appelés à voter des projets comme celui de ce soir.

Je trouve donc que la position de la gauche à l'égard de la pétition P-248 est paradoxale, et j'insiste sur le fait que, même si ce dossier est délicat, on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs!

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, qui connaît vraiment les Délices? Qui connaît ce coin de Genève

situé entre la Servette et Saint-Jean? Les immeubles n'y sont pas très élevés, les rues peu fréquentées, et il est facile de se rendre d'un point à l'autre grâce aux transports publics très présents. De plus, ce quartier accueille un collège, ainsi qu'une multitude de restaurants et de petits commerces. Vraiment, il fait bon vivre aux Délices!

J'y ai habité pendant dix ans, exactement en face de la rue concernée par le projet de construction si fortement controversé dont nous débattons ce soir. Mesdames et Messieurs, je peux vous dire que, s'il existe à Genève un endroit qui ne souffre d'aucune surdensification et dont les habitants ne se marchent pas les uns sur les autres, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, c'est bien à la rue des Délices, si judicieusement nommée!

En face, autour de l'Institut et Musée Voltaire, le parc Voltaire est un jardin qui a été longtemps préservé, puis détérioré par un trafic de drogue assez intense. Finalement, il a été repris en main depuis un an et demi à la faveur d'une action assez caractérisée de notre conseiller administratif Pierre Maudet, qui a fait bloquer trois issues du parc sur quatre, afin de combattre les dealers comme ils le méritaient. Depuis lors, ce parc a été rendu aux habitants, et il accueille à nouveau familles et enfants qui fréquentent les jeux installés sur place – et non plus des dealers aux mauvaises intentions.

Je le répète: il fait bon vivre à la rue des Délices et dans les rues adjacentes, et je pense que bien des Genevois aimeraient bénéficier d'un tel environnement. Il est donc logique de vouloir proposer ces conditions d'habitat extraordinaires à davantage de personnes.

Certes, le projet de construction auquel s'oppose la pétition P-248 paraît assez proche des immeubles voisins et il entraînera la démolition de deux petites villas, dont l'une accueille une école privée qui remporte un certain succès et ne souffre d'aucun problème de fonctionnement. Mais nous devons néanmoins nous poser la question suivante: existe-t-il d'autres endroits, à Genève, où nous pourrions créer de nouveaux logements à si faible coût, en ayant si peu d'emprise sur la vie quotidienne des habitants actuels? Je ne le crois pas.

Bien sûr, certains projets de surélévation d'immeubles permettraient de créer quelques logements, mais dans une proportion extrêmement faible. Ici, on ne nous propose pas un mégaprojet, mais trois dizaines d'appartements à un emplacement où toutes les infrastructures nécessaires existent déjà: transports publics, écoles publiques... Je pense aussi à l'espace ludique – mais pas très vert – de la couverture des voies de Saint-Jean, qui accueille de nombreuses animations et où il est possible de pratiquer les arts martiaux ou de se livrer à des activités associatives.

Si nous refusons d'augmenter la densité de périmètres comme celui-là, où il y a autant de place et où il serait si facile d'accueillir des habitants supplémen-

taires, où construirons-nous, à Genève? Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, ce ne sera possible nulle part! Bien sûr, quand on vit aux Délices et qu'on a la chance de fréquenter les petits commerces du coin, on peut penser autrement... Les auteurs de la pétition P-248 s'offusquent du risque d'avoir un immeuble de plus et de nouveaux habitants dans leur quartier, alors qu'ils y sont tellement bien. Certes, mais je repose la question: si nous ne construisons pas là, où le ferons-nous?

Mesdames et Messieurs, vous le savez comme moi: Genève vit une crise du logement qui justifie de donner la priorité à certaines solutions. Nous devons essayer d'examiner le problème sous toutes ses facettes, afin de choisir la meilleure. La crise du logement ne sera pas résolue grâce à la construction d'un immeuble aux Délices, mais elle sera réduite d'autant et nous aurons ainsi contribué au bien-être des citoyens qui cherchent à se loger. Pour ces raisons, le groupe libéral invite le Conseil municipal à classer la pétition P-248.

M. Alexandre Wisard (Ve). Nous avons entendu beaucoup d'avis très intéressants, ce soir, mais peu importe le vote final de notre parlement sur la pétition P-248 – quel qu'il soit, ni les uns ni les autres nous n'aurons à rougir de notre position.

En ce qui concerne la surdensification, comme je le signale dans mon rapport sur cet objet, la densité du périmètre concerné passerait de 3 à 3,3. Mais cet indice de densité est un peu comme le PIB – le produit intérieur brut – je ne sais pas si c'est vraiment un indicateur de bonheur! Aux Délices, nous avons affaire à un ensemble urbain en forme de U qui fonctionne bien. Je rappelle qu'il comporte des immeubles de six étages sur rez, ainsi que deux villas du début du XX^e siècle dont l'une est propriété de l'Etat, qui la loue à l'Ecole Farny.

J'insiste sur le fait que toute décision à cet égard sera subjective. La commission, à laquelle beaucoup d'objets sont renvoyés, ces derniers temps, s'est rendue sur place et elle a constaté que l'endroit était harmonieux. Mais l'harmonie et le bonheur peuvent-ils vraiment faire l'objet d'une équation politique? Je ne le crois pas.

Les travaux de la commission des pétitions sur la pétition P-248 – toutes ses discussions et les auditions auxquelles elle a procédé – montrent bien quelle est la situation actuelle, aux Délices. Il s'agit d'un ensemble urbain densément bâti, même si l'indice de densité n'est que de 3. Je rappelle tout de même que les immeubles du U ont six étages sur rez, à quoi s'ajoutent deux villas du XX^e siècle dont l'une abrite l'Ecole Farny. Et cela fonctionne! Nous sommes convaincus que cet équilibre serait rompu si l'on démolissait les deux villas pour construire de nouveaux immeubles, même si ceux-ci ne seraient pas aussi hauts que ne le permettent les droits à bâtir.

Telle est notre intuition, et celle de la majorité de la commission des pétitions. Nous ne sommes pas urbanistes! Mais nous sommes persuadés que l'on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux – en l'occurrence, je parle des habitants actuels des Délices.

Je sais bien qu'il est regrettable de renoncer à 30 logements, mais nous pouvons compenser cette perte. En effet, nous avons débattu hier soir du projet d'aménagement de surface de la gare des Eaux-Vives; or, je rappelle que le concours y afférent et les récentes décisions prises démontrent la possibilité de créer 50 logements supplémentaires à cet endroit. Par conséquent, les 30 logements que nous sacrifions aux Délices pour éviter de faire le malheur des habitants actuels en les privant d'ensoleillement, nous les retrouverons aux Eaux-Vives, à un emplacement pas encore construit et susceptible d'accueillir des projets très intéressants.

Les Verts voteront le renvoi de la pétition P-248 au Conseil administratif. Nous constatons que tout le monde veut sauver des espaces verts, à Genève! L'intitulé de cette pétition, «Sauvons un espace vert aux Délices», le démontre bien. A gauche toute! veut sauver un espace vert au bord du lac, comme nous l'avons vu tout à l'heure, et maintenant c'est le tour des habitants des Délices... Mais, dans leur cas, il ne s'agit pas d'un espace vert! C'est simplement un endroit peu densément construit, avec un préau d'école.

Quand nous nous sommes rendus sur place, la directrice de l'Ecole Farny nous a dit qu'elle serait d'accord d'ouvrir à tous les gamins du quartier cet espace actuellement réservé aux élèves de son établissement. Cette volonté nous a évidemment beaucoup plu et a conforté notre position. Nous sommes donc prêts à renoncer aux 30 nouveaux logements pour éviter de supprimer l'ensoleillement de dizaines, voire de centaines d'appartements avoisinants, et nous remercions le Conseil municipal de suivre les Verts et la majorité de la commission sur cette voie.

M^{me} Danièle Magnin (HP). Moi aussi, j'ai siégé à la commission des pétitions et assisté aux diverses auditions auxquelles elle a procédé. Et moi aussi, j'ai beaucoup hésité à voter le classement de la pétition P-248 ou son renvoi au Conseil administratif. Cependant, le manque cruel de logements à Genève et la possibilité de construire 30 appartements aux Délices ont fait pencher la balance pour le classement.

Ce manque cruel de logements, je le ressens aujourd'hui dans ma chair, car mes voisins et moi-même, nous sommes victimes d'un congé-vente. Je comprends d'autant mieux combien il est actuellement difficile de trouver à se reloger en ville de Genève! Depuis plusieurs mois, il m'est impossible de trouver un appartement adapté à mes besoins, à savoir un quatre-pièces ou un cinq-pièces. J'appelle au secours ceux qui refusent de construire, ce soir, pour qu'ils trouvent à me reloger dans les six mois!

Je pense qu'il est absolument indispensable que nous nous donnions la peine de construire de nouveaux immeubles à Genève, quitte à aménager autant que possible un espace vert autour du périmètre concerné par la pétition P-248. Je voterai donc son classement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aurais aimé vous voir voter encore d'autres propositions du Conseil administratif, ce soir... J'espère que le temps qui nous reste vous permettra d'en entériner au moins quelques-unes!

La pétition P-248 aurait pu, elle, être votée très rapidement, car les jeux sont faits. Je m'explique. Le Tribunal fédéral a cassé une décision de M. Mark Muller à la rue des Garages, où il voulait surdensifier un quartier déjà saturé. Pourtant, le Canton continue à promouvoir la surélévation de plusieurs immeubles – et non pas d'un seul étage dans les combles, comme on pourrait raisonnablement s'y attendre, mais parfois de deux étages sur les huit déjà existants! Tel est le cas d'un bâtiment situé à la Jonction, au boulevard Carl-Vogt.

Cette volonté de densifier les quartiers n'est pas une bonne politique, Mesdames et Messieurs! En effet, elle entraîne un accroissement du nombre de familles vivant en ville, ce qui nous oblige à créer des écoles et provoque une plus grande insécurité. Nous le constatons déjà dans certains quartiers où – j'ose le dire – les habitants ont le sentiment d'être entassés.

Par contre, je démens catégoriquement l'affirmation de M. Dossan selon laquelle on ne peut pas construire dans notre cité. C'est faux! Ces quatre dernières années, 1000 logements ont été créés en ville de Genève, dont 400 par notre municipalité via la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ou des coopératives. Je pense notamment à Sécheron, à l'angle des rues de la Maladière et de Carouge, à la rue du Cendrier... et à bien d'autres exemples! Il est donc faux de dire que l'on ne peut rien construire à Genève. Bien au contraire!

Le plan directeur communal évalue à plus de 360 par an les logements que nous aiderons à construire ou que nous construirons nous-mêmes, notamment en créant 100 habitations bon marché dites «HBM» pour une certaine catégorie de la population que d'autres négligent. Par contre, nous ne mettrons pas en vente de nouveaux appartements. Il faut le savoir: sur 1200 logements construits en 2009, 650 étaient destinés à la propriété par étages (PPE), laquelle ne répond pas du tout aux besoins prépondérants de la population.

Pour en revenir aux actions municipales, nous avons décidé de consacrer toute une série de terrains à la construction de logements, notamment aux Eidguenots, au chemin Jean-Louis-Prévost, à Artamis et ailleurs. Nous pourrions y mettre

à la disposition des citoyens de véritables logements dans de bonnes conditions d'habitabilité et d'ensoleillement, avec les infrastructures sociales nécessaires. Ce sera mieux que d'entasser encore plus de gens là où ils vivent déjà les uns sur les autres.

Par conséquent, le Conseil administratif fera droit à la pétition P-248, et il continuera sa politique d'aménagement urbain claire et nette! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (R). Je suis stupéfait d'entendre les propos que vient de tenir le conseiller administratif Pagani! J'ai bien compris qu'il refusait la bonne densification et s'opposait à la construction de nouveaux logements – mais j'espère que cela ne concerne que lui – le magistrat d'A gauche toute! – au sein de notre exécutif!

De plus, quand il ne s'agit pas du type de logement qu'il souhaite lui – à savoir le logement social – il le considère comme mauvais et inutile! Selon M. Pagani, les logements en PPE ne seraient pas occupés! Mais c'est complètement faux! Vous lui transmettez mon indignation, Madame la présidente. Le Conseil administratif ferait mieux de s'occuper des nombreux locaux vacants de la Ville, qu'il s'agisse de locaux commerciaux ou gérés par la GIM, avant de donner des conseils aux propriétaires privés! Ces derniers, eux, construisent et louent des logements à des habitants! Ce n'est pas comme la Ville de Genève, qui a, je le répète, un grave problème de vacance de locaux commerciaux et de logements.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne souhaitais pas intervenir mais, quand j'entends le panégyrique de M. Pagani dans son discours sur le logement, je me demande dans quelle république nous vivons! Il ne cesse d'opposer la Ville au Canton et le Conseil administratif au Conseil d'Etat. La réalité vécue par les citoyens de la ville et du canton est bien plus concrète: c'est un manque cruel de logements! Voilà à quoi nous sommes confrontés! On ne peut pas radicaliser ainsi la situation, en disant qu'il y a les bons d'un côté et les méchants de l'autre!

M. Pagani renchérit: «Voyez tout ce que fait la Ville, nous sommes fantastiques!» Non, Monsieur le magistrat! A un moment donné, il faut savoir se mettre d'accord avec l'Etat pour surélever certains bâtiments ou en construire de nouveaux. Mais dès qu'il est question de parkings souterrains, dans ces projets, vous n'êtes plus là! Vous êtes à mes yeux le symbole même des blocages qui immobilisent notre ville et nous empêchent d'aller de l'avant! Il est un peu trop facile, en cette période électorale, de se contenter d'affirmer: «Voyez comme on est beaux, voyez comme on est bons!»

Mesdames et Messieurs, que vous soyez de droite ou de gauche, il faut admettre la réalité: Genève connaît d'énormes problèmes de logement! Or, chaque fois que nous voulons en construire, quelque chose nous en empêche! Nous devons trouver des solutions pour les jeunes et pour les familles qui cherchent à se loger, et cela sur la base d'un système locatif acceptable! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M^{me} Danièle Magnin (HP). Tout d'abord, j'aimerais dire que j'approuve totalement les propos de M. Lathion. Quant à M. Pagani, je lui expliquerai que notre système démocratique est fondé sur ce que l'on appelle les trois pouvoirs: le législatif écrit les lois, l'exécutif les fait appliquer et le judiciaire contrôle leur application.

Or, notamment au cours de votre intervention d'hier, Monsieur le magistrat, vous avez clairement accusé le Tribunal fédéral, qui est notre haute cour, de rendre de mauvaises décisions. Vous vous en êtes même pris en particulier à une magistrate dudit tribunal! C'est intolérable! Un tel comportement est inadmissible de la part du chef d'un département exécutif de la Ville de Genève. Je le qualifierais même de dangereux, car telle est la base d'une dictature! Vous devez un respect minimal au fonctionnement de la démocratie! Mais vous êtes coutumier vous-même des vices de forme en matière de décisions politiques, avec votre habitude de nous soumettre les dossiers au dernier moment et de biaiser la réalité. Pour une fois, il fallait absolument que je vous le dise, Monsieur Pagani!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, autant je respecte le pouvoir et les institutions judiciaires – comme vous, je l'espère – autant j'ai le droit, en tant que simple citoyen et magistrat, de critiquer les décisions des uns et des autres. D'ailleurs, le pouvoir judiciaire ne s'en prive pas, de son côté! Cela fait partie des règles de notre démocratie. D'ailleurs, c'est justement dans les pays où toute critique est impossible que les dictatures existent, Madame Magnin!

Monsieur Genecand, je trouve honteux d'affirmer que tout le monde, à Genève, a accès aux logements en PPE. Les logements de 400 ou même de 600 m² que je combats sont-ils accessibles à la majorité de la population? Non, même une minorité des gens ne peuvent pas se les offrir! Ils sont destinés à quelques grands directeurs de banque et de multinationale qui viennent placer leur argent et vivre ici comme dans un paradis fiscal! Vous ne pouvez pas nier cette réalité, Monsieur Genecand!

Vos propos de tout à l'heure sont honteux! Vous savez très bien que les 650 logements mis en PPE en 2009 appartiennent à la catégorie que je viens de stigmatiser, et qu'ils favorisent la spéculation immobilière et foncière dont tous les habitants de Genève font les frais! (*Applaudissements et huées.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau vous informe que nous siégeons ce soir jusqu'à la fin du débat sur cet objet.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, malgré les propos qu'il vient de tenir, je constate que M. Pagani ne se gêne pas pour compter la construction d'appartements en PPE dans les statistiques des logements qu'il a contribué à créer... En outre, qu'il le veuille ou non, les habitants fortunés qu'il dénigre de manière scandaleuse contribuent largement, par leurs impôts, à payer toutes les folies qu'il se permet à longueur d'année en termes de dépassements de crédits! C'est pitoyable! (*Applaudissements et huées.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, vous aurez remarqué que, ces deux derniers jours, le groupe des Verts n'a pas été particulièrement tendre avec M. Pagani. Mais nous savons être objectifs... (*Exclamations.*) Je voulais juste mettre un peu d'ambiance dans cette salle, à 22 h 50!

Les propos du très grand ancien président de la commission des travaux et des constructions, M. Lathion, nous laissent tout à fait perplexes. Vous lui transmettez, Madame la présidente... Affirmer que M. Pagani est contre le logement, c'est franchement malhonnête!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesurez vos paroles!

M. Alexandre Wisard. Oui, je mesure mes paroles! Si M. Lathion cessait de dormir aux séances de commission à partir de 20 h 30, après les fondues, il aurait remarqué que la Ville de Genève, dans le cadre de cette procédure d'autorisation de construire aux Délices, a tout d'abord rendu un préavis favorable... (*Brouhaha.*) Moi, j'ai bu du coca-cola depuis deux heures, je suis en forme! Aucun souci de ce côté-là! Tout le monde ne peut pas en dire autant...

Je reprends: si M. Lathion avait été un peu plus attentif, il aurait remarqué que la Ville de Genève a, dans un premier temps, émis un préavis positif en ce

qui concerne la création de nouveaux logements aux Délices. On ne peut donc pas reprocher au magistrat Pagani d'être contre le logement! Finalement, la Ville s'est rétractée en raison du projet de démolition des deux villas, ainsi que de la surdensification impliquée par la possible surélévation d'un ou deux étages des immeubles du U que j'évoquais tout à l'heure.

Par conséquent, on peut reprocher beaucoup de choses à M. Pagani mais, dans ce dossier-là, il a été correct. Je prie donc nos collègues démocrates-chrétiens, et notamment le très grand ancien président de la commission des travaux et des constructions, de bien vouloir le reconnaître honnêtement! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). J'aimerais simplement poser une question à M. Pagani. Il a affirmé tout à l'heure, avec son aplomb habituel et toujours aussi peu crédible, qu'un immeuble situé dans le quartier de la Jonction subissait actuellement une surélévation pour le faire passer de 8 à 11 étages. Si j'en crois mes quelques connaissances juridiques en matière de construction, la hauteur maximale de ce genre de bâtiments dans la zone en question est de 27 m, ce qui signifie environ 2,4 m par étage pour 11 étages – et donc la création de logements correspondant typiquement aux cages à lapins dénoncées tout à l'heure par M. Carasso.

Je vous demande l'adresse exacte de cet immeuble, Monsieur Pagani, avant de me permettre éventuellement de vous traiter de menteur. Mais je ne prendrai pas ce risque...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en tant que représentant du parti populiste soucieux des vrais intérêts du peuple, je constate que la campagne électorale est bien lancée! Mais cela ne vous autorise pas à faire feu de tout bois ni à énoncer un certain nombre d'affirmations peu honnêtes. Quand on parle de l'intérêt public, les intérêts privés sont souvent très présents...

Tout à l'heure, l'un des intervenants a dépeint le contrebas de la rue des Délices comme s'il s'agissait de l'avenue Foch. Mais tel n'est pas le cas! Le jour où l'on construit, on permet à un propriétaire privé – c'est tout à fait légitime – de réaliser une belle opération foncière, c'est tout. On ne peut pas venir nous dire aujourd'hui que ce terrain s'y prête, il suffit de se rendre sur place pour se persuader du contraire: l'Ecole Bénédict est coincée entre les dépendances de la villa!

Nous avons donc affaire à un mauvais projet de construction qui obère la vie des habitants du quartier. Je suis surpris que l'on fasse autant de tapage là autour, si ce n'est parce qu'il y a de gros intérêts financiers derrière tout cela! Moi, je ne peux pas prêter la main à ce genre de magouilles! Je n'ai pas peur d'employer ce terme!

Je terminerai en disant simplement que nous avons longuement entendu parler de la création de logements dans le discours de Saint-Pierre du Conseil d'Etat, en décembre 2009, mais que nous n'en avons pas beaucoup vu la réalisation depuis! (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, si je pouvais donner un conseil à celui qui vient de s'exprimer, c'est de changer de quartier! Lui qui habite Champel, il pourrait de temps en temps traverser sur la rive droite pour se rendre compte de la situation des Délices et apprécier réellement le projet de construction dont il est question ce soir. Il constatera, alors, que celui-ci n'est pas aussi diabolique qu'il a l'air de le penser.

Madame la présidente, je vous demanderai de transmettre à M. Pagani que je suis extrêmement étonné d'entendre dans sa bouche une espèce de diabolisation de la PPE, alors que ce mode d'habitat répond aux souhaits de beaucoup de gens que je fréquente, qui se désolent de ne pas pouvoir trouver de logement alors qu'ils paient des impôts en Ville de Genève – mais sans être bénéficiaires d'aides sociales ou de quelconques passe-droits décrétés par l'administration... Ils trouvent cela très injuste, d'autant plus qu'ils sont prêts à payer le juste prix pour un logement en ville.

Quand on méprise les gens qui cherchent à se loger en PPE avec autant de véhémence que M. Pagani tout à l'heure, on ne peut pas se dire favorable au logement en ville de Genève! On peut juste prétendre que l'on est pour garder ses prébendes!

En outre, le même magistrat nous affirme qu'il veut promouvoir la construction de logements à Genève, alors qu'il refuse d'en créer à un endroit aussi favorable que la rue des Délices, malgré la densification extrêmement raisonnable que cela entraînerait. Comment peut-on vivre en faisant preuve d'une telle schizophrénie? Comment peut-on prétendre équilibrer des intérêts aussi contraires avec une mauvaise foi aussi manifeste? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je déplore cette attitude du magistrat Pagani, car je crois qu'elle nuit gravement à la crédibilité et à l'action de ce Conseil administratif.

Il est inadmissible de se faire le défenseur de certains intérêts par rapport à certains autres, en refusant de voir que les habitants de la ville de Genève, à l'heure actuelle, ont besoin de plus de logements, et de logements en suffisance. Mais que M. Pagani revendique haut et fort son incapacité de faire face à cette demande, voilà qui me dépasse!

J'aimerais encore évoquer un autre débat que le Conseil municipal a mené il y a quelques années, à une époque où – je dois l'admettre – M. Pagani n'était pas encore en charge du département des constructions et de l'aménagement. Il

s'agissait de rénover une parcelle située juste au-dessus de la place des Eaux-Vives. J'avais fortement dénoncé le fait qu'il était prévu de construire des appartements avec des chambres de 6 m², où il n'y aurait même pas la place pour mettre un lit pour deux personnes. Mais le prédécesseur de M. Pagani m'avait rétorqué que bien des gens seraient très contents de vivre dans ces conditions-là!

Et voilà que le même département qui, à l'époque, défendait la création de logements avec des chambres de 6 m² nous dit maintenant que construire des appartements à la rue des Délices nuirait à la qualité de vie des habitants... Eh bien, c'est faux! Si certaines personnes ne sont pas désireuses de louer des appartements dans ces conditions, elles sont libres de ne pas le faire! Mais ne pas en proposer à la population revient vraiment à faire fi de la crise du logement à Genève!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je n'interviendrai pas sur le fond du débat – car tout a été dit – mais sur la forme. Hier soir, M^{me} Latella s'est fait insulter par une représentante de la gauche qui ne s'en est pas excusée. Ce soir, je me suis fait insulter par M. Wisard et vous n'êtes pas intervenue, Madame la présidente! Je sais bien que M. Wisard est du même parti que vous, mais je trouve qu'il n'est pas normal de le laisser prétendre que mon attitude en deuxième partie des débats de commission n'est pas conforme aux usages. C'est inadmissible! J'exige des excuses! M. Wisard a vraiment frisé le code, ce soir!

Madame la présidente, vous avez beau rire, comme vous le faites chaque fois que nos rangs sont attaqués, mais vous n'assumez pas votre responsabilité en autorisant le dérapage verbal dont M. Wisard s'est rendu coupable ce soir.

La présidente. Monsieur Lathion, cela suffit! Vous exagérez!

M. Jean-Charles Lathion. Je maintiens ce que j'ai dit!

La présidente. C'est assez! Vos propos dépassent votre pensée, je suppose!

M. Jean-Charles Lathion. Pas du tout!

La présidente. J'ai interrogé notre première vice-présidente, démocrate-chrétienne comme vous, qui estime que vous n'avez absolument pas été insulté; or, c'est elle qui présidait le débat à ce moment-là!

Monsieur Wisard, je vous donne la parole, car vous avez effectivement été mis en cause. (*Brouhaha.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Je prie M. Lathion de recevoir mes excuses. Il est vrai qu'il ne dormait pas à la séance de la commission des travaux et des constructions à laquelle je faisais allusion, mais qu'il se tenait au fond de la salle avec M. Dalphin, son complice, pour chercher à saboter la séance que j'essayais de diriger... Bref, il ne dormait pas, je retire ce que j'ai dit. C'était juste pour rigoler! Les gens se vexent parfois un peu facilement, surtout à l'approche des élections!

La présidente. Monsieur Pagani, je vois que vous avez demandé la parole, mais vous avez déjà parlé deux fois.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. On m'a posé une question mais, puisque c'est comme ça, je n'y répondrai pas!

La présidente. M. Pagani est donc prêt à ne pas répondre. Nous vous remercions, Monsieur le magistrat, de jouer le jeu comme tout le monde!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 40 oui contre 26 non.

15. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les projets d'arrêtés suivants:

- PA-123, de *MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses* et *M^{me} Sarah Klopmann*: «Crédit d'étude pour l'élargissement du pont de la Coulouvrenière afin d'y aménager une piste cyclable et un itinéraire en site propre jusqu'à la place du Cirque»;

- PA-124, de *M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet et Grégoire Carasso*: «Organisons rationnellement la délation»;

ainsi que les motions et la résolution suivantes:

- M-959, de *M^{mes} Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dossan*: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés»;
- M-960, de *MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli et M^{me} Salika Wenger*: «Quand une régie publique fédérale tue la diversité de la presse»;
- M-961, de *MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M^{mes} Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier*: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur»;
- R-143, de *M. Pascal Holenweg*: «Vive la commune! Vive la région! La communauté urbaine contre l'esprit de clocher et contre les réflexes technocratiques».

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-348, de *M. Rémy Burri*: «Quel est le bilan complet de la fête du 31 décembre 2010?»;
- QE-349, de *M. Marc Dalphin*: «L'esplanade Théodore-de-Bèze dans le prolongement de la promenade Saint-Antoine»;
- QE-350, de *M. Pierre Rumo*: «Kiosque du boulevard des Tranchées».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4898
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4899
3. Questions orales	4899
4. Pétitions.	4900
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2008 de M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valquier Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses, acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2010, intitulée: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» (M-796)	4901
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mars 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Alexandre Wisard, Fabien Sartoretti, Grégoire Carasso, M ^{mes} Catherine Buchet-Harder, Salika Wenger et Isabelle Brunier, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2010, intitulée: «Pour fêter ensemble la nouvelle année dans la Vieille-Ville de Genève!» (M-905).	4903
7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 mai 2009, sur la pétition intitulée: «Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs» (P-220).	4904
8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, sur la pétition intitulée: «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard» (P-225).	4905
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2007 de M ^{me} Ariane Arlotti, intitulée: «Quelle est la politique de protection et d'entretien des arbres en ville de Genève?» (QE-258)	4907

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 février 2009 de MM. Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck et M^{me} Valérie Bourquin, intitulée: «Chlore et chloramines dans les pataugeoires et piscines municipales» (QE-304) 4909
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Adrien Genecand et Christophe Buemi, intitulée: «Une réception pour le Servette Football Club?» (QE-324) 4911
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2010 de M^{me} Ariane Arlotti, intitulée: «Quel aménagement est prévu au parc des Chaumettes et quand celui-ci va-t-il rouvrir?» (QE-331) . . . 4912
13. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 289 030 francs destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h existantes, dans les quartiers Cluse-Roseraie et Mervelet, et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices (PR-784 A). Suite du premier débat 4914
14. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices» (P-248 A) 4936
15. Propositions des conseillers municipaux 4963
16. Interpellations 4964
17. Questions écrites 4964

La mémorialiste:
Marguerite Conus

